

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

UFR DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

SECTION SOCIOLOGIE

MEMOIRE DE MASTER II



PARCOURS II : FAMILLE, SANTE ET EDUCATION

THEME : GENRE ET ACCES AU FONCIER

**SUJET : L'INCIDENCE DE L'ACCES DES FEMMES AU FONCIER
DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL : LE CAS DES FEMMES DU
GIE SEYDY BABACAR SY DE ROSS BETHIO**

Présenté par :

Fatou Dior DIENG

Sous la direction de:

**Mme Fatou DIOP SALL
Chargée d'Enseignement**

Année académique : 2009-2010

DEDICACES

- ✦ A la mémoire de mon petit frère Idrissa Dieng qui nous a quitté si tôt

 - ✦ A papa et maman qui nous ont très tôt inculqué le sens de la dignité, de l'abnégation, de l'acharnement dans l'effort, qui ont été décisifs dans la réalisation de ce travail. Puisse Dieu vous garder longtemps auprès de nous, afin que vous goûtiez au fruit du grain que vous avez semé en nous.

 - ✦ Aux autres membres de ma famille : Ndeye Mbaye, Thiéndou, Adou, Fary, Boubou, Alassane, Pape Badara, Babacar Sidibé, Dédé, Baila Mareme Boye, ndiaw diop, Fatou Gueye, dada, Djegui, mareme gueye
- A mes amies Habsatou Sy Ramatoulaye Cisse
- ✦ A mes amis, frères et sœurs sanarois : Mado Preira, Kiné, Adama Sylla, Cécilia, Michel, Denise, Salbé, Néné, Coura, Mamadou Ndiaye, Mame Astou Mané, ndeye aida

 - ✦ A ma famille d'accueil de Ngalléle mr Baba Ly Sall, mme Sall Fatou Diop, Mamy Mame Awa, Taib et Rassoul MERCI POUR TOUT

 - ✦ A S.D. ma source d'inspiration

REMERCIEMENTS

- ✦ Je rends grâce au bon Dieu qui nous a donné la force, la détermination et le courage de surmonter les obstacles qui se sont dressés sur notre chemin.
- ✦ Nous avons également bénéficié du concours d'un certain nombre de personnes, sans que cette étude n'en serait qu'à l'état de projet. Je voudrais donc profiter de ces quelques notes de reconnaissances pour leur exprimer ma profonde gratitude.
- ✦ Ces remerciements s'adressent particulièrement à mme Fatou Diop Sall dont le sérieux et la rigueur dans le travail nous ont très tôt séduit. La clairvoyance de ses idées et la pertinence de ses conseils et suggestions, auront été sans nul doute la clé de la réalisation de ce travail.
- ✦ Tous les professeurs de la section de sociologie de l'UGB : Gora Mbodj, Laleye, Abdoulaye Niang, Ibou Sané, Alfred Inis Ndiaye, Mamadou Balla Traoré, Aly Tandian, Mor Faye, Sambou Ndiaye, Amedoune Bâ, Ibrahima Bao, qui ont tous apporté leur pierre à la construction de l'édifice que nous sommes devenus.
- ✦ Toute l'équipe du GESTES pour leur disponibilité.
- ✦ A tous les étudiants du master 2 de sociologie et surtout ceux du parcours II : Fatou Kiné, Issa Diamé, Marie Cissé, Angélique Diouf, Babacar Dia
- ✦ Aux résidentes du G6

LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- AFAO** : Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest
- APREFA** : Association pour la Promotion des Recherches et Etudes sur le Foncier en Afrique
- BIT** : Bureau International du Travail
- CEDAF** : Centre Départemental d'Assistance et de Formation pour la Femme
- CEDAW** : Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discriminations contre les Femmes
- CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CODESRIA** : Conseil pour le Développement de le Recherché Economique et Social en Afrique
- DRSP** : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
- FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FED** : Femme et Développement
- FEPRODES** : Fédération des Productrices de la Vallée
- FNGPF** *fédération nationale des groupements féminins*
- GED** : Genre et Développement
- GIE** : Groupement d'Intérêt Economique
- GFP** : Groupement de Promotion Féminine
- IFD** : Intégration des Femmes au Développement
- LOASP** : Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastorale
- NEPAD** : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- OGF** organes de gestion foncière
- POAS** : Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
- PSI** : Pôles Système Irrigués
- SAED** : Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Fleuve Sénégal et de la Falémé
- SNEEG** : Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
- SIG** : Système d'Information Géographique
- UA** : Union Africaine
- UNIFEM** : *Organisation des Nations Unies pour les Femmes*
- UOP** union des organisations paysannes
- OP** organisation paysannes

SOMMAIRE

DEDICACES

REMERCIEMENTS

LISTES DES SIGLES ET PRINCIPALES ABREVIATIONS

Introduction.....	1
PREMIERE PARTIE : Contextualisation socio-historique et cadre théorique.....	5
CHAPITRE I : Contextualisation socio-historique.....	6
CHAPITRE II : Cadre théorique.....	21
DEUXIEME PARTIE : Problématique et cadre méthodologique.....	31
CHAPITRE I : Problématique.....	32
CHAPITRE II : Cadre méthodologique.....	54
TROISIEME PARTIE : Analyse et interprétation des données.....	60
CHAPITRE I : La marginalisation socio-économique comme cause de faible accès des femmes au foncier.....	64
CHAPITRE II : La discrimination sociopolitique comme cause de faible accès des femmes au foncier.....	71
CHAPITRE III : Le faible accès des femmes au foncier : un frein pour le développement local de Ross béthio.....	76
CONCLUSION.....	81
BIBLIOGRAPHIE.....	83
ANNEXES.....	90

INTRODUCTION

Notre recherche est partie du constat d'un paradoxe entre l'important rôle des femmes rurales, à la fois dans la production et les processus de création de richesses en général, et leur place marginale dans la société. Ce rôle significatif et croissant, avec l'introduction de projets de développement et le phénomène de la migration masculine, faisant des femmes des chefs de famille de facto, mérite une attention particulière dans la recherche.

La féminisation progressive de la pauvreté est un phénomène lié en grande partie à la marginalisation des femmes et à leur difficulté d'accéder et de contrôler des ressources comme le foncier, du fait du système patriarcal, dominant dans la société sénégalaise.

La question foncière est d'actualité car l'espace africain n'a jamais été autant l'enjeu d'aménagement avec les sociétés d'interventions (agriculture, élevage, énergie etc.), les barrages, les programmes de sécurité alimentaire, les investissements dans l'agro-business. L'accès à la terre est une question capitale car il détermine le statut social et le niveau de vie de la plupart de nos sociétés rurales. En milieu rural sénégalais, la terre est la principale source de revenu et de subsistance. Dans le cas particulier des rapports de genre et du foncier, nous touchons aux rapports hommes et femmes concernant l'accès, le contrôle, la transmission et les usages de la terre mais aussi des ressources qu'elle apporte. Pour les sociétés modernes, le foncier est un bien économique à mettre en valeur pour qu'elle produise plus, pour le développement.

Malheureusement, avec la rareté des ressources foncières, les parcelles affectées aux femmes semblent de plus en plus petites et de moins en moins fertiles. Véritables actrices pour la promotion du développement local, aujourd'hui, les femmes ont développé des stratégies d'action, tels que, la mise en place de fonds de roulement, l'exploitation des terrains maraîchers, le petit commerce entre autres activités. Toutefois, des questionnements continuent à heurter notre esprit d'apprenti chercheur :

Qu'est ce qui empêche les femmes rurales d'accéder à la ressource foncière et au crédit en vue d'un développement ?

Le développement est une réalité complexe et plurielle dont l'étude nécessite une prise en compte des variables temporelles et spatiales et une pluridisciplinarité. Du concept de développement économique propre aux pays du Nord et imposé aux pays du Sud, nous sommes passés successivement aux concepts de développement social, de développement endogène, de développement intégré, de développement durable et de développement local issus des échecs d'applications du modèle de développement économique occidental.

Dans la même perspective, la décentralisation comme creuset de la politique de promotion d'une citoyenneté participative en vue d'atteindre la bonne gouvernance, est à l'ordre du jour dans de nombreux pays africains. Partout, on espère qu'elle saura soutenir de la meilleure manière la vie démocratique en des domaines d'interventions qui souffrent trop souvent d'un processus décisionnel centralisateur, qui ne peut véritablement tenir compte de la diversité des besoins et des situations.

Développement endogène, développement durable et intégré ou développement local : tous ces concepts traduisent la même réalité, à savoir intégrer l'acteur du début à la fin de tout processus de développement. Actuellement en Afrique, ce modèle de développement local est adopté par la plupart des Etats. Il a fait l'objet de plusieurs recherches dans des disciplines diverses, notamment en sociologie. En effet, la question essentielle de l'intégration des acteurs au sein de tout processus de développement local explique en partie le choix de notre sujet de recherche. Le postulat de la participation effective de tous les acteurs d'une communauté donnée puisque étant essentielle pour le développement économique social et culturel de celle-ci, nous incite à nous intéresser à l'implication des femmes en tant qu'acteurs dans la gestion et l'accès des affaires de leur localité. Autrement dit en tant que chercheur, nous nous proposons de vérifier si le principe-clé de développement local choisi par les Etats africains est effectivement appliqué à toutes les couches sociales notamment celle des femmes.

Depuis la décennie des Nations Unies pour les femmes et l'émergence d'un mouvement international des femmes extrêmement articulé, les gouvernements, partout, jugent commode d'afficher une certaine attache à la participation des femmes dans le développement économique et social.

Selon l'UNIFEM, la participation des femmes a connu des progrès dans de nombreuses régions du monde, tant au Nord qu'au Sud. Les mouvements, les réseaux et les organisations de femmes, leur nombre et leur force s'accroissent et ont commencé à exercer une influence sur les politiques internationales, nationales et locales. Parallèlement, quelques femmes ont accédé à des postes de responsabilités. La discrimination fondée sur le sexe entrave encore énormément la participation effective des femmes aux processus officiels de prise de décision et leur capacité à contrôler les ressources matérielles, publiques et /ou privées.

Le Sénégal est bien connu pour être l'un des signataires les plus zélés de conventions concernant les droits de la femme, pour être l'un des participants les plus assidus aux rencontres internationales portant sur les conditions et la situation des femmes ; et sur le plan interne, sont régulièrement célébrées chaque année la quinzaine de la femme sénégalaise, la journée internationale de la femme.

Déjà en février 1985, le Sénégal avait ratifié la convention portant sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; celle-ci est entrée en vigueur depuis septembre 1981. Elle préconisait la défense du droit à l'éducation, à la culture du travail, à la formation professionnelle, à la santé et à la vie politique (la femme a le droit de voter, d'être élue, de participer à l'élaboration de la politique nationale, d'occuper tout emploi de la fonction publique et du secteur privé).

Malgré l'ampleur des réformes mises en œuvre en vue d'une responsabilisation accrue des citoyens et les différentes formes de recomposition socio politique à laquelle elle a donné naissance, la politique de décentralisation n'a pas favorisé la participation effective des populations. En effet, en dépit du constat plutôt positif ces dernières années sur certains progrès dans l'évolution du statut des femmes, celles-ci demeurent néanmoins marginalisées dans cette nouvelle politique. Elles continuent d'être sous représentées dans les instances décisionnelles locales où elles n'accèdent à la terre que rarement.

Face à la responsabilisation et au renforcement de pouvoir des acteurs locaux prônés dans cette nouvelle politique, comment expliquer la marginalisation de la composante femme dans l'accès au foncier ? Telle est la question centrale qui oriente notre recherche et justifie également tout l'intérêt scientifique porté sur le choix du thème.

De plus, cette étude s'inscrit dans le cadre général de la problématique « *genre et développement* », une question cruciale depuis quelques années dans nos sociétés. En effet, les différentes approches dégagées dans l'optique d'une meilleure prise en compte des femmes : IFD, FED et GED en sont la preuve.

Hormis l'actualité du thème, il faut également rappeler la place importante que les femmes occupent depuis l'avènement du désengagement de l'Etat dans l'arène économique où elles sont présentes au même titre que les hommes dans tous les secteurs d'activités.

Cela n'a toutefois pas empêché qu'elles continuent de vivre une situation de catégorie ignorée voire exclues dans ce contexte de décentralisation où la participation responsable de tous les acteurs locaux constitue l'unique leitmotiv. C'est fort de ce constat plus particulièrement que nous avons voulu étudier les véritables facteurs qui expliquent le faible accès des femmes au foncier dans la commune de Ross-Bethio. Aujourd'hui cela reste d'autant plus fondamental que beaucoup de chercheurs s'accordent pour dire que :

« Le problème posé par l'intégration des femmes au développement en dépit des contraintes multiples, constitue un tremplin pour amorcer un développement durable basé sur la valorisation des compétences et initiatives des véritables actrices de la vie familiale de la

collectivité et de la nation : la population féminine »¹.

Cette assertion de Madame KiZerbo qui atteste la nécessité de maximiser la synergie de tous les acteurs pour accéder à un développement prometteur, nous permet de réaffirmer que cette étude vient juste à son heure. L'analyse de la véritable place des femmes dans ce contexte de parachèvement du processus de décentralisation au Sénégal est d'une portée essentielle puisqu'il ne peut y avoir réellement de changements significatifs que la mesure où s'instaure au niveau local une participation responsable de l'ensemble de la population.

Bien identifier les déterminants de ces problèmes, chercher avec les acteurs de la base à trouver des solutions durables pour une participation plus active des femmes aux instances locales et l'accès aux ressources constituent le défi que nous voulons relever dans cette recherche.

Pour une meilleure approche du thème nous nous proposons donc d'adopter un plan divisé en trois grandes parties :

d'abord la première partie correspond à la contextualisation socio historique et à la présentation théorique de notre sujet

ensuite la deuxième partie est relative à la problématique de recherche et du cadre théorique

enfin la troisième partie fait référence à la présentation et à l'interprétation des résultats de recherche.

¹ Madame KiZerbo, « participation des femmes rurales aux organisations locales et nationales de développement et au processus décisionnel. Expérience d'intégration de la femme au développement à l'UNIFEM » 1992, p 01

**PREMIERE PARTIE : CONTEXTUALISATION SOCIO HISTORIQUE ET CADRE
THEORIQUE**

CHAPITRE I : CONTEXTUALISATION SOCIO-HISTORIQUE

I-1-Historique du concept de genre

Le genre est une catégorie d'analyse qui permet de décrire le masculin et le féminin comme des constructions sociales.

Employé au singulier, il désigne l'organisation sociale des rapports entre hommes et femmes. C'est une construction politique et sociale liée aux différences biologiques mais non déterminée par elles.

La notion de genre, mot qui vient de l'anglais "*gender*", se construit à partir des mouvements féministes dans les années 1960/1970. Leur objectif était de sortir les femmes de l'invisibilité et de l'oubli où elles avaient été reléguées depuis toujours et notamment depuis la Révolution française. Lorsque les Constituants ont décidé d'exclure les femmes du suffrage universel, ils ont entériné une différence entre les hommes et les femmes. La démocratie française s'est instituée en excluant les femmes de la citoyenneté, elles ont été renvoyées dans leur foyer, dans l'espace domestique privé.

Les mouvements féministes ont refusé cette dichotomie entre le public et le privé ; des travaux se sont développés, interrogeant toutes les différences soi-disant scientifiques, proclamées à partir du 19e siècle, entre les femmes et les hommes. De leur côté, les anthropologues ont démontré que les caractères féminins et masculins se construisaient différemment selon les sociétés : les qualités jugées féminines ou masculines varient dans le temps et d'une société à l'autre, mais elles restent un moyen de justifier les différences de traitements et de positionnements sociaux.

Il faut sortir de ces qualités attribuées par nature aux femmes et aux hommes qui les confinent à des rôles différenciés.

Les études féministes des années 1970/1975 ont permis de montrer que cela n'avait rien à voir avec le naturel. Il est donc possible de déconstruire les représentations sociales... pour construire autre chose, qui correspondrait davantage à ce que voudraient les femmes et les hommes concernant le rapport social qu'ils ont entre eux, que ce soit dans la famille ou dans la société.

Béatrice Borghino insiste sur la méthode et préconise :

« Qui que nous soyons, chaque fois que nous sommes face à un thème d'action, nous devons nous demander : est ce que j'ai affaire à des réalités différentes, côté homme et côté femme ? »

La plupart du temps, la réponse est positive. Il convient alors de s'interroger : En quoi et comment est-ce différent ? Qu'est-ce qui fait obstacle à l'égalité ? Qu'est-ce qui reproduit l'inégalité ? A partir de ce constat, on peut et on doit penser à une réponse sexuée »²

Donc le genre fait appel à des distinctions sociales et culturelles, par opposition au sexe qui se réfère aux différences purement biologiques entre hommes et femmes. Et nous pouvons même dire que la division sexuelle du travail est le fondement des différences de genre. En effet, la place que la société attribue à chaque individu, avec des rôles, des responsabilités de contraintes différentes, varie historiquement, culturellement, selon l'organisation socio économique et les rapports.

. Et Béatrice Borghino de conclure :

« Il faut travailler sur le terrain, et il faut travailler sur les mentalités. Le but poursuivi n'est pas, bien entendu, de faire des politiques séparées pour les hommes et pour les femmes. Mais il faut passer par du différencié pour créer les conditions nécessaires à ce que chaque personne puisse accéder aux droits de tous. C'est d'un universel concret et réel dont il est question, pas de particularisme singulier ou de communautarisme comme pourrait l'interpréter certains »³

I-1-1-La décennie de la femme de 1975 à 1985

La question de la promotion socio-économique des femmes a toujours été une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Les efforts déployés par l'Etat dans ce domaine ont été accompagnés par les partenaires au développement et les organisations de la société civile.

Les expériences dans le domaine de la promotion de la femme au Sénégal peuvent être donc résumées en quatre grandes périodes qui tiennent compte de la conjoncture internationale et du contexte national.

Elle est caractérisée au plan économique par une option affirmée de développer

²www.genre.fr/ Béatrice Borghino

³ www.genre.fr/ Béatrice Borghino

l'agriculture et de mettre en place une industrie de substitution à l'importation. Les femmes devaient contribuer à l'augmentation de la production par l'entretien de la main d'œuvre.

La "*décennie de la femme*", entamée à l'occasion de l'année internationale de la femme en 1975 avec comme évènement majeur la conférence de Mexico, première grande Conférence sur les femmes au niveau international, a traité des thèmes qui tournaient autour de: Egalité - Paix – Développement.

Elle a permis de faire sortir les femmes de leur « *invisibilité* » dans le but de faire cesser la « *domination masculine* » .

La décennie de la femme proclamée par les Nations Unies a été le moyen de placer la question de l'égalité entre les sexes au cœur de l'agenda mondial. Elle a permis de grouper la communauté internationale autour d'un ensemble d'objectifs communs, assorti d'un plan d'action effectif pour la promotion générale des femmes, dans toutes les sphères de la vie publique et privée.

La décennie de la Femme a été clôturée par la troisième conférence mondiale sur les femmes tenue à Nairobi en 1985. A Nairobi, on a reconnu que les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et les particuliers jouent un rôle actif pour la suppression des obstacles socio-économiques qui empêchent les femmes d'exprimer tous leurs potentiels en tant qu'agentes et bénéficiaires du développement. Les « *Stratégies prospectives d'actions de Nairobi pour la promotion de la femme à l'horizon 2000* » définissent des mesures concrètes à prendre par les Etats membres pour garantir la réalisation des objectifs de la Décennie des femmes.

I-1-2 La politique d'équité et égalité de genre au sein de la CEDEAO

Au début des années 1990, l'Union Africaine a promulgué le protocole de la Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples et sur les Droits des Femmes en Afrique, ainsi que leur protection contre les violences et les discriminations de toutes sortes. A sa suite, la CEDEAO a initié une politique en termes d'équité et d'égalité de genre au sein de la communauté.

Parmi les objectifs, on retrouve : l'intégration des femmes dans les différents programmes de la CEDEAO. En effet, le traité de la CEDEAO révisé en 1993 stipule que les Etats membres doivent mettre en œuvre et harmoniser les politiques et mécanismes appropriés pour une promotion des conditions économiques, sociales et culturelles des femmes de la sous région. La CEDEAO s'engage à « *dé marginaliser* » les femmes et à promouvoir leur organisation afin de leur assurer une participation collective aux activités de développement.

Les organes nationaux relevant des ministères de la femme sont chargés de la matérialisation de cette recommandation

En 2002, une action collective avec plusieurs organismes comme l'Organisation des Nations Unies pour les Femmes (UNIFEM) et le Commonwealth est initiée ; en collaboration avec les institutions, la CEDEAO élabore un document d'orientation politique adopté par les différents ministères.

En Janvier 2003, à Dakar, la 26ème session des chefs d'Etat et de Gouvernement autorise la création d'une division genre et la transformation de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO) qui devient le Centre Genre et Développement de la CEDEAO. Il a pour objectif de soutenir l'intégration des femmes dans tous les aspects du processus de développement et de contribuer à la réalisation de l'unité de la sous région par une intégration effective des Etats membres.

Le document de base de cette politique a été proposé par la commission technique sur le genre et approuvé par la conférence des ministres chargés de la promotion de la femme à Abuja en Février 2004. Il vise à promouvoir un changement dans le domaine du genre en rapport avec l'Union Africaine (UA) ainsi que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

La politique de genre de la CEDEAO veillerait, dans le principe, à ce que les pays remplissent leur obligation dans le cadre des divers accords internationaux et protocoles comme :

- ✓ Les objectifs définis par la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW)
- ✓ Les objectifs définis par la conférence des Nations Unies sur la population et le développement du Caire
- ✓ La plate forme d'action de Beijing
- ✓ Le sommet mondial sur le développement social
- ✓ Le sommet du Millénaire

Les secteurs critiques identifiés et acceptés par consensus lors de ces différentes rencontres constituent un cadre de référence à partir duquel la CEDEAO dégage des outils d'intégration fondés sur le principe d'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

I-2-Le genre au Sénégal

L'historique du genre en Afrique et en particulier du Sénégal n'en est qu'à ses débuts,

car les femmes ont été les invisibles de l'histoire, aussi bien chez les anciens détenteurs du pouvoir que pour les colonisateurs.

Depuis l'adoption de la plate forme de Beijing en 1995, le Sénégal s'est engagé à réduire les inégalités de genre avec la ratification de différentes conventions y afférentes. Dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré en 2001, il est fixé comme objectif stratégique l'éradication de toutes formes d'exclusion et l'instauration de l'égalité des sexes. L'approche consiste pour cela à prendre en compte la dimension genre en amont et en aval de toutes les interventions. A l'exclusion des insuffisances ont été notées en raison du manque d'instruments opérationnels adéquats. Pour combler ces lacunes, il a été mis en place un comité de suivi genre du DRSP autour de trois commissions Genre et Formulation Politiques, Programmes et Projets ; Genre et Indicateurs de Suivi et Genre et Budget. Des études ont été commanditées pour permettre au comité, en partenariat avec les autres acteurs, de mieux contribuer à l'évaluation des projets par rapport à l'approche genre et à la révision du DRSP

I-2-1- le féminisme au Sénégal

L'histoire du féminisme en Afrique est un sujet de recherche tout récent. Comme avait naguère débuté l'histoire des femmes en Occident, celle des Africaines s'est d'abord attaquée aux thèmes les plus simples à délimiter, là où les sources directes ne manquent pas : l'action des missionnaires, le rôle de l'école, la diversité professionnelle. En effet, l'accession à l'école de certaines femmes fut le point de départ du féminisme. Elles ont compris qu'en réalité, elles vivaient sous la domination des hommes. D'abord, c'est le père, ensuite c'est le mari qui continue le processus d'aliénation. Le féminisme occidental a jeté les jalons du féminisme mondial et a largement inspiré les femmes Africaines qui ont reconsidéré leur situation. Elles se sont effectivement rendu compte qu'elles vivent une discrimination dans tous les domaines. L'éveil de la conscience des femmes, fut le point de départ du féminisme africain qui d'ailleurs, a vu naître de nombreux détracteurs, car l'Afrique à des traditions, des coutumes qu'il ne fallait en aucun cas bouleverser. En effet, cet intérêt pour l'étude des femmes au Sénégal semble être le signe des profonds bouleversements qui affectent la société contemporaine. Par ailleurs, il est impossible de conférer au terme féminisme une définition unique et totalement satisfaisante, néanmoins retenons que le féminisme est un ensemble d'idées politiques, philosophiques et sociales cherchant à promouvoir les droits des femmes et leurs intérêts dans la société. C'est aussi une lutte contre un système de discrimination, le sexisme. Il désigne initialement un courant d'idées lié à la dénonciation de l'oppression subie par la femme.

Certains hommes ont finalement commencé à comprendre que la femme n'était pas un

être inférieur et qu'elle est en mesure de faire tout ce que l'homme fait. Les lois ont changé par rapport aux femmes, les articles deviennent plus tendres à leur égard. Mais le grand obstacle auquel le féminisme se heurtait et continue jusqu'à nos jours de rencontrer est la religion.

Soulignons en outre, que la naissance du féminisme en Afrique a rencontré plusieurs difficultés, mais ce mouvement a fini par prendre place dans la société noire. Cependant, malgré son acceptation, les détracteurs ne manquent pas et, il rencontre jusqu'à nos jours des problèmes, car il n'est pas facile de changer les mentalités africaines très ancrées dans la tradition qui avait assigné à la femme un rôle bien déterminé. Cette révolution dans la situation des femmes était en partie la conséquence de l'évolution générale. Mais, elle était aussi pour une bonne part, le résultat de leurs efforts. Par ailleurs, envisageons d'analyser les phénomènes qui ont causé la naissance de ce mouvement, qui certainement demeure l'objet d'énormes recherches.

I -2-2- L'avènement de la parité

L'application du principe de la parité n'est pas encore effective, même s'il convient de souligner la réalité de la volonté politique du gouvernement ainsi que l'engagement des femmes. La Stratégie nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) devra permettre aux autorités pour la période 2007-2016, de réaffirmer leurs engagements à construire un Sénégal sans discrimination, où tous les hommes et femmes auront des chances égales de jouir et de contribuer à son développement.

Pour l'atteinte de cet objectif, les pouvoirs publics du Sénégal ont pris un certain nombre de dispositions, notamment dans l'accès des femmes aux instances de gestion et de prise de décision. Actuellement, au Sénégal, les femmes occupent des postes qu'elles n'avaient jamais occupés depuis l'indépendance.

Des corps militaires et paramilitaires jusque là exclusivement réservés aux hommes sont ouverts désormais aux femmes à partir de cette année. C'est le cas pour la Gendarmerie et la Douane.

En matière de protection sociale, l'innovation majeure pour l'application de la parité est la double initiative du gouvernement de faire voter une loi pour :

la prise en charge médicale de l'époux et des enfants par la femme salariée ;

l'égalité de traitement fiscal entre les hommes et les femmes.

I-3-Le foncier au Sénégal

Le Sénégal de la période précoloniale à nos jours a connu quatre régimes fonciers à savoir le système foncier coutumier de la période précoloniale, le « droit musulman appliqué au foncier », la législation nationale ou le système de l'immatriculation de la colonisation et le système foncier actuel.

I-3-1- Le système foncier coutumier de la période précoloniale

Dans ce système le « droit » des premiers occupants était reconnu et respecté par tous et la gestion de la terre était assurée par le « lamane⁴ » ou « maître de terre », l'homme le plus âgé du lignage qui était en même temps le chef. Le « Lamane » gérait la terre qu'il contrôlait et distribuait gratuitement aux membres du groupe familial. Il disposait d'un droit éminent sur les terres du groupe.

L'accès à la terre était gratuit en règle générale, cependant, une « redevance » ou cadeau pouvait être versée lorsque l'exploitant est un résident temporaire. Le système coutumier avait comme principal avantage de permettre à chaque individu ou groupe d'individu d'avoir accès à la terre pour assurer sa subsistance.

Il apparaît que le système foncier coutumier du Sénégal est hiérarchique et inégalitaire, parallèlement à ses systèmes d'ordre, de caste, de division du travail. Cela est dû à la patrilinéarité des systèmes de parenté et d'alliance de la plupart de ses groupes sociaux

I-3-2- Le « droit musulman appliqué » au foncier

On note aussi que le « droit musulman appliqué au foncier » constitue une discrimination faite aux femmes mais de moindre mesure par rapport à celle du système foncier coutumier qui en plus de l'exclusion des femmes, marginalise les enfants et les castes.

La présence de l'Occident colonisateur modifiera profondément l'ordonnement du système foncier traditionnel avec l'introduction du droit de propriété individuelle.

⁴C'est le cas en milieu Wolof et dans certains milieux du Nord ou du Centre du Sénégal

I-3-3- La législation nationale ou le système de l'immatriculation de la colonisation

L'introduction du droit de propriété inspirée du Code Civil devait amener en principe les autochtones à renoncer à leurs droits coutumiers pour adhérer au nouveau système matérialisé par des titres administratifs.

Quant au système foncier colonial, il avait pour principes fondamentaux : la propriété, la législation nationale et l'immatriculation des terres. Tous les avantages du droit d'usage et de la propriété aux colons, se chargeaient juste de payer les populations autochtones qui constituaient la main d'œuvre agricole. Il disparut à la création de l'Etat Sénégalais en 1960.

I-3-4- Le système foncier actuel ou la loi du domaine national

Le système foncier moderne s'est levé contre ses principes discriminatoires et inégalitaires des systèmes fonciers antérieurs que « le système foncier moderne » du Sénégal, de la période post indépendance à nos jours essaie de trouver des substituts. En effet, l'Etat Sénégalais aux termes de l'article 1 de la Loi n°64-46 du 17 Juin 1964 décrète que :

« Constituent de plein droit le domaine national toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite par la conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la présente Loi.

Ne font pas non plus parties de plein droit du domaine national les terres qui, à cette date, font l'objet d'une procédure d'immatriculation au nom d'une personne autre que l'Etat »⁵

Cette réforme foncière introduite en 1964, parfaite et complète pour certains par la réforme administrative de 1972, notamment les lois n°72- 02 du 1 Février 1972 et n°72-25 19 Avril 1972 relatives à l'organisation territoriale et à celle des communautés rurales, désigne par terres du domaine national presque toutes les terres autrefois possédées par les Lamanes (mot wolof qui veut dire les seigneurs de terre). Il en fait des zones urbaines confiées aux communes, des zones pionnières confiées aux sociétés de développement, des zones classées confiées à l'administration des forêts et enfin des zones de terroirs qu'il remet aux communautés rurales. Ce système foncier est actuellement celui qui est en vigueur au Sénégal. Autrement dit, la gestion du foncier Sénégalais est régie par la loi sur le domaine national

⁵Guissé. P.B « nature juridique Guissé. P.B « nature juridique des droits des populations locales sur le domaine national Sénégalais : l'exemple de la communauté Rurale de Gamadji Sare » in Ured n°4 SL Oct. 1994, pp23-34

I-4- Présentation du milieu d'étude et du GIE SeydyBabacarSy

I-4-1- Présentation de la commune de Ross-Bethio

Ross-Bethio est une commune qui fait partie des plus dynamiques au Sénégal et cela s'explique par son poids économique important, mais aussi ses enjeux financiers qui en font un bon échantillon en matière de recherche sur les problèmes fonciers au Sénégal. La nouvelle tournure prise par la politique de décentralisation de l'Etat Sénégalais en 1996 est venue renforcer ce principe et fait de Ross-Bethio un espace carrefour dans la gestion des affaires locales.

L'histoire de Ross-Bethio est intimement liée à l'histoire du royaume du Walo d'une part et d'autre part, à l'histoire de la mise en valeur agricole du Delta du fleuve Sénégal. Le peuplement de la localité, même s'il remonte au Walo traditionnel a connu son essor au lendemain de la mise en valeur des terres du Delta. En effet, le terroir enregistrera l'arrivée de plusieurs vagues migratoires. Elles vont s'y succéder à la faveur du développement de l'activité agricole, principalement de la riziculture, et ainsi conférer au village une nouvelle reconfiguration

I-4-1-1- L'organisation sociopolitique des populations

En même temps qu'il s'enracine dans une histoire, le terroir de Ross-Bethio secrète une forme d'organisation particulière, aussi bien au niveau social que politique, qui rythme la vie quotidienne des populations. Ces modes d'organisations au niveau social et politique, constituent un riche capital d'expériences révélateur du mode de fonctionnement de la société villageoise, que toute étude monographique ne saurait se permettre d'occulter.

I-4-1-1-1-l'organisation sociale

L'organisation sociale dans la commune de Ross-Bethio demeure intérieurement liée à l'activité agricole intense que connaît cette localité. La pratique de la riziculture par les habitants joue un rôle majeur dans les formes d'organisation sociale mises en œuvre par les populations locales en vue d'assurer le fonctionnement au quotidien des activités villageoises. Dans cette perspective, nous traiterons dans cette partie l'organisation sociale de la production, l'organisation sociale du travail chez les hommes et l'organisation sociale du travail chez les femmes qui sont en grande partie déterminées par l'activité agricole

I-4-1-1-1- L'organisation de la production

Dans la commune de Ross-Bethio, l'organisation sociale de la production n'est pas relative, comme c'était le cas dans la société traditionnelle, aux différentes formes de stratification sociale qui prévalaient dans l'exercice des fonctions de production. Les activités de production dominées essentiellement par l'agriculture irriguée et l'élevage, ont connu des mutations énormes depuis l'intervention des sociétés de développement telles que la SAED, qui ont donné une nouvelle tournure au procès de production. Cette nouvelle donne a fait que l'organisation sociale de la production n'est plus basée ni sur le système des castes, ni sur la différenciation entre les sexes, mais s'étend plutôt de la compétence et des moyens des acteurs hommes et femmes à investir les secteurs de production. De ce fait beaucoup d'organisations féminines de producteurs ont émergé dans la commune et coexistent avec les organisations paysannes constituées par les hommes. Ce nouveau pas franchi constitue une preuve de l'évolution permanente des structures du monde rural et montre que les terroirs villageois ne sont pas figés, mais s'inscrivent plutôt dans des processus évolutifs et dynamiques.

I-4-1-1-2 L'organisation sociale du travail chez les femmes

L'avènement des structures de développement telles que la (SAED), mais aussi les organismes non gouvernementaux(ONG) dans Ross-Bethio, a été pour beaucoup dans le processus d'implication des femmes dans le procès de production, contribuant ainsi à réduire certaines inégalités sociales. En effet, la réduction des défis socio-économiques dans le village implique aussi la hausse du statut de la femme victime pendant longtemps d'une certaine marginalisation qui l'a confiné au rôle de femme au foyer. Pour mettre fin à cette situation et montrer à l'opinion villageoise qu'elles occupent une place prépondérante dans le développement local, les femmes, de concert avec leurs partenaires, vont s'organiser en groupement de promotion féminine (GPF) ayant des ambitions économiques. Cette nouvelle caractéristique va engendrer des bouleversements dans l'organisation sociale de la production qui était la chasse-gardée des hommes. A partir de là, l'organisation de l'activité productive ne connaît pas tellement la différenciation relative au sexe dans le village dans la mesure où les femmes ont investi la plupart des créneaux détenus par les hommes. Dans le village, elles ont démontré leur capacité à gérer des systèmes de crédit mais aussi et surtout leur capacité d'entretenir des périmètres irrigués dans les casiers aménagés en vue de renforcer leur pouvoir économique.

I-4-1-1-3- L'organisation sociale du travail chez les hommes

L'organisation sociale du travail chez les hommes à Ross-Bethio, est tributaire de la valeur sociale du travail de la terre dans le milieu. En effet, le travail de la terre constitue dans l'imaginaire social de nos personnes enquêtées un véritable facteur de responsabilisation et de ce fait incombe directement aux hommes. Aussi dans la localité, les hommes investissent très tôt dans ce secteur, pour gagner de quoi entretenir une famille et subvenir à ses besoins. De même, la notoriété sociale dans le village dépend en grande partie de l'acharnement de l'individu dans le travail de la terre et de la réussite dans ce secteur.

la construction sociale de cette réalité qu'est l'importance du travail de la terre pour l'homme, fait que même dans les distributions de terres opérées par les organisations de producteurs dans les casiers aménagés, on attribue toute personne âgée au moins de 15ans, un périmètre cultivable dont la superficie varie en fonction des règlements des organisations paysannes.

I-4-1-1-2- L'organisation politique

Au niveau de l'organisation politique, depuis la réforme administrative et territoriale initiée dans le cadre de la loi n°72-25 du 15 Avril 1972 relative aux communautés rurales, le village de Ross-Bethio a le statut de chef lieu de Communauté rurale. Cette politique de décentralisation qui sera renforcée en 1996 par le transfert de nouvelles compétences aux communautés locales, va favoriser l'émergence de nouveaux types d'acteurs, qui, à côté des acteurs traditionnels vont modifier le pouvoir local. Le village de Ross-Bethio du fait de sa situation de zone carrefour n'échappe pas à cette recomposition sociopolitique de l'échiquier local. En effet, dans ce contexte de décentralisation avancée, les différents types d'acteurs en présence dans le village mettent en œuvre des stratégies de positionnement par rapport au pouvoir politique local chargé de la gestion des affaires publiques, en vue d'assurer un accès optimum aux ressources de la communauté rurale, au premier rang desquelles se trouve le foncier. Ainsi, il sera question dans cette partie de notre travail de caractériser dans ce nouveau contexte, la place et le pouvoir de chacun des types d'acteurs et son influence dans le mode de gestion de la ressource foncière en particulier. Elle devient commune avec la dernière loi sur la régionalisation.

I-4-1-1-2-1- Place et pouvoir des femmes

A Ross-Bethio les femmes qui ont été pendant longtemps absentes des sphères de décision où se jouait l'avenir de la communauté, commencent à déterminer la politique locale

au niveau de la communauté rurale. Organisées pour la plupart d'entre elles en groupement de promotions féminines, elles constituent les maillons essentiels du développement local, ce qui leur permet d'intégrer progressivement les sphères de décision telles que le conseil rural. Elles sont également très actives dans le milieu politique où elles jouent un rôle essentiel dans l'animation et la recherche de militants susceptibles d'adhérer aux partis politiques dans lesquels elles appartiennent.

Toutefois, en dépit de leur rôle essentiel, la preuve d'une réelle promotion politique des femmes sur l'échiquier local n'est pas encore donnée. Non seulement elles sont largement minoritaires au conseil rural, mais aussi elles n'arrivent pas à jouer les premiers rôles dans les partis politiques où elles sont confinées à des rôles subalternes allant de chargées de l'animation à celui de présidentes de section ou de comité.

I-4-1-1-2-2- Place et pouvoir des leaders paysans

Les leaders paysans, de par leur expérience requise depuis l'avènement du mouvement associatif dans le village avec la mise en valeur des terres du Delta, demeurent des acteurs incontournables qui occupent une place de choix à Ross-Bethio. Leur pouvoir et les multiples privilèges qu'il leur confère, font qu'ils sont très convoités par les partis politiques qui en font des leaders politiques locaux.

Ainsi de plus en plus, la tendance au niveau de ces types d'acteurs est à la multi appartenance fonctionnelle qui leur permet d'intégrer plusieurs centres de décision, afin de pouvoir infléchir certaines mesures prises au profit de leurs organisations de base. En effet, beaucoup de leaders paysans à Ross-Bethio sont des conseillers ruraux en même temps, et bénéficient de cette double fonction pour œuvrer au profit de leurs partisans et de leur appartenance en ce qui concerne la distribution des terres mais également la gestion des autres ressources.

I-4-1-2-3-L'accès à la terre

L'accès à la ressource foncière au niveau de notre site de recherche, constitue un véritable problème pour certaines catégories socioprofessionnelles, notamment les femmes, les jeunes mais aussi les éleveurs.

Les résultats de notre pré-enquête auprès des populations et les informations collectées dans le registre des procès-verbaux de la commune de Ross-Bethio en matière d'affectation foncière de 1999-2003 confirment cette tendance. L'attribution des terres de culture, selon une partie des personnes interrogées n'est pas définie en fonction des caractéristiques de la zone.

En effet, Ross Béthio est un milieu assez hétérogène, habité par des personnes d'origine diverse qui ont profité de la grande vague d'immigration vers le delta du fleuve au lendemain de la mise en valeur de ses terres par la SAED.

Cette donne n'est pas souvent prise en compte par la mairie qui se réfère souvent en matière d'affectation foncière, à la loi sur le domaine national qui stipule que seuls les membres résidents de la commune et disposant d'une capacité personnelle ou avec l'aide de leur famille à mettre en valeur les terres qui leur sont attribuées, peuvent accéder au foncier.

De même, à côté de ces critères de résidence, l'accès à la terre est rendu difficile par certaines pratiques favorisant l'agriculture irriguée, considérée comme étant la principale source de production de la zone, et les producteurs hommes comme les principaux acteurs du secteur rizicole. Cette situation fait que, concernant l'accès à la terre pour les femmes, la tendance générale qui s'est dégagée de nos discussions avec les techniciens de la SAED, mais également les femmes productrices, est que ces dernières n'ont pratiquement pas accès à la ressource foncière dans la commune de Ross-Béthio. Sur l'ensemble des terres de culture disponibles dans le patrimoine foncier de la commune de Ross-Béthio, les femmes n'en occuperaient que moins de 10%.

I-4-2- Présentation du GIE SeydyBabacarSy

I-4-2-1- Contexte politique et économique

Pôle attractif de par la diversité de ses potentialités [agriculture commerce élevage] la commune de Ross Bethio depuis quelques décennies reste marquée par l'émergence d'une multitude d'associations de femmes. Ces organisations féminines, comme le souligne monsieur le maire s'impliquent de plus en plus dans le développement socio-économique de la localité en conciliant travaux domestiques et activités économiques. Si elles représentent plus de 50% des acteurs locaux du développement c'est parce que d'après la présidente de la GIE « *la femme de Ross Bethio a su suivre le courant de l'émancipation et des nouvelles genres du développement local* »

En fait, si jusque dans les années 90, l'entrepreneuriat féminin était presque peu développé c'est parce que mouvement associatif des femmes s'était orienté en ce moment vers l'aide sociale à travers les « *mbotaays* » de quartier et les regroupements suivants l'appartenance religieuse ethnique et la localité. Et c'est à partir de 1990 que les femmes face à la dévaluation et à l'accroissement de la pauvreté dépassent le cadre du voisinage pour se regrouper en GIE, en vue de s'adonner à des activités lucratives.

La participation des associations féminines aux activités économiques dans la commune est une réalité à Ross Bethio. Les micros entreprises issues des organisations de femmes sont entrain de jouer un important rôle de par la diversité de leur domaine d'intervention au sein de la localité.

La contingence de malheurs qui a suivi cette crise, en l'occurrence l'augmentation du taux de chômage et l'accentuation de la précarisation, ont lancé les femmes de la commune au-devant de la scène économique qui doivent faire appel à leur esprit entrepreneurial surtout dans le cadre des associations. Le GIE SeydyBabacarSy est l'un des GIE de la localité a avoir orienté ses travaux dans l'agriculture. Le GIE est devenu de par ses activités la structure phare de l'entrepreneuriat féminin à Ross Bethio

I-4-2-2-organigramme de la structure

Constituant une partie importante dans toute présentation d'une structure, cette partie nous renseigne sur les modalités organisationnelles du GIE que les femmes ont créée depuis plus d'une décennie. Outre la présentation du cadre juridique qui sera faite de manière brève, nous parlerons tour à tour de l'organigramme de la structure et des mécanismes d'exécution des programmes et activités.

Ayant pendant des mois d'existence évolue dans l'informalité, le GIE SeydyBabacarSy n'a reçu sa reconnaissance juridique qu'après six mois, plus précisément en mai 1993. Composée d'un bureau administratif savoir la présidente la secrétaire générale la trésorière son adjoint et deux commissaires aux comptes.

Toutefois on note que depuis sa création le bureau n'a pas connu un changement réel du côté des postes puisque la présidente occupe sa poste depuis sa création. Puisque les postes sont dans ce cas attribuées en fonction de certains critères comme l'ancienneté, l'expérience professionnelle ou le niveau d'instruction suite à une concertation entre membre selon une proposition.

Présidente du GIE

Vice
présidente

Secrétaire
générale

Trésorière et son
adjointe

Commissaires
aux comptes

I-4-2-3-Missions du GIE SeydyBabacarSy

- ✓ Contribuer à l'amélioration du statut socio sanitaire de la femme sénégalaise et des conditions de vie des familles
- ✓ Participer à la promotion économique des femmes pour lutter contre la pauvreté.
- ✓ Développer les capacités entrepreneuriales des femmes ;

renforcer les capacités des organisations de femmes en vue de faciliter la prise en charge de leurs missions de représentation, de promotion, de négociation et d'appui à leurs membres ;

CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE

Le concept de « *genre* » ou de « *gender* » est apparu pour la première fois en 1972 dans un ouvrage d'Ann Oakley, qui proposait de l'introduire comme un outil d'analyse pour permettre la distinction entre la dimension biologique (le sexe) et la dimension culturelle (le genre). Il n'est employé que depuis la fin des années 1980 avec un contenu transformé et complété.

Le genre est un concept nouveau et s'est imposé comme un leitmotiv dans les analyses, les recherches et les actions relatives à la coopération et au développement. Des auteurs ont

aussi bien réfléchi sur le concept pour bien le délimiter. Selon la définition qu'en donne Isabelle Jacquet :

Le concept « *genre* » fait référence «aux aspects culturels et sociaux aux caractères acquis ou innés des rôles attachés que les hommes et les femmes remplissent dans leurs activités politiques, économiques et sociales. Ce concept est interactif en ce sens qu'il comprend que les activités des uns se définissent en s'analysant en fonction des activités des autres »⁶.

Cette définition met en évidence deux aspects du concept :

D'une part Jacquet met en relief le caractère construit du genre qui s'oppose à toute forme de déterminisme biologique.

D'autre part, elle envisage le rapport homme et femme dans le cadre de son interaction c'est-à-dire dans une optique de complémentarité. Cette notion d'interaction implique non seulement une meilleure prise en charge des femmes mais suppose aussi la question du pouvoir et de responsabilité.

A l'image de Jacquet qui a aussi évoqué la nature holistique des analyses du « *genre* », Fatou Diop a abordé cette question dans le même sens. Reprenant E. Rathgeber, elle affirme sans ambages que la « *perspective du genre est holiste et s'intéresse à la contribution des identités des hommes et des femmes, à l'attribution des rôles, responsabilités et attentes* »⁷. Selon l'avis de Cheikh O. Bâ, le « *genre correspond à l'ensemble des analyses scientifiques ayant pour objectif de déconstruire toutes les thèses inspirées du patriarcat* »⁸. Analysé sous cet angle, le concept de genre semble avoir un aspect idéologique et politique. Son point de départ étant comme le souligne Jacquet une revendication d'égalité entre les hommes et les femmes, le « *genre* » essaie donc de porter un regard neuf sur la manière d'étudier la relation entre l'homme et la femme.

De ce fait nous allons voir la femme ou sa position dans différentes approches.

L'approche de l'intégration des femmes au développement (IFD) est issue du courant féministe libéral et de la théorie de la modernisation. Le courant féministe libéral cherche donc

⁶ Jacquet I : développement au masculin/féminin : le genre outil d'un nouveau concept, Paris, l'Harmattan, 1995, p23

⁷ Diop.F : « bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal. L'intérêt de l'analyse genre » in revue sénégalaise de sociologie, n°1 Janvier, 1996, p32

⁸ Ba .C.O : dynamiques migratoires et changement sociaux au sein des relations de genre et des rapports jeunes/vieux originaires de la moyenne vallée du fleuve Sénégal ; thèse de 3eme cycle d'anthropologie, UCAD, 1996, p47

à promouvoir l'accès des femmes à différents domaines de travail mais également à des postes où les décisions prises peuvent avoir un impact sur la condition des femmes et prône des changements juridiques et administratifs en vue d'assurer une meilleure intégration des femmes dans le système économique.

Le plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement (IFD) part du constat de l'échec des politiques publiques pour la promotion de la femme depuis l'indépendance ; échec qui se reflète dans la situation précaire de la condition féminine.

Il définit ensuite un cadre méthodologique pour une nouvelle approche de la problématique de l'habilitation de la femme. C'est une approche qui part du principe que les femmes devraient être plus étroitement associées dans l'économie afin d'améliorer leur situation.

Cette démarche d'intégration des femmes au développement qui est, par ailleurs, étroitement liée à l'évolution des luttes féministes, s'exprime en termes de bien-être, d'égalité, d'anti-pauvreté, d'efficacité, de renforcement du pouvoir ou de parité.

Ces différentes visions et approches de la pauvreté par le gouvernement sénégalais et les bailleurs de fonds posent comme postulat implicite, que l'intégration des femmes au développement se construit autour de la notion de travail et de sa visibilité. Cette construction tire son ancrage sur le lien supposé existant entre le travail, la génération de revenus et la lutte contre la pauvreté.

Donc on peut dire que l'approche IFD en 1970 cherchait à éliminer les discriminations entre les sexes et à réduire la position défavorable de la femme. Celle-ci visait selon l'UNIFEM à « *intégrer dans les structures existantes et à satisfaire leurs besoins pratiques (alimentation, santé, allègement des tâches, etc....) tout en s'adaptant au contexte. Les intérêts stratégiques (position statut) n'étaient pas pris en compte* »⁹.

Cette approche marqua un tournant, déjà amorcé au début des années 70, dans la façon dont les femmes étaient perçues. Alors qu'elles étaient considérées auparavant comme des individus recevant passivement aide et soutien, elles devenaient désormais les véritables partenaires des hommes, possédant les mêmes droits d'accès aux ressources et aux opportunités. Une transformation similaire était en train de s'opérer dans la conception du développement. Il

⁹ Fonds des nations unies pour la femme/bureau régional pour l'Afrique francophone et le Maghreb « question de genre » Unifem, Dakar, 1999, p13

ne devait dès lors plus servir à la promotion des femmes et on reconnaissait qu'il n'y avait de développement possible sans la pleine participation des femmes.

Cependant l'approche IFD renferme beaucoup de limites. En effet, pour certains détracteurs cette approche n'est pas valorisante pour la femme dans la mesure où celle-ci n'a pas besoin d'être intégrée dans un processus dont elle est déjà au centre. Cette approche favorise également, selon ces détracteurs la marginalisation de la femme par un appui trop « *spécifié* » créant ainsi des déséquilibres et des distorsions nouveaux conduisant à des situations contraires aux aspirations des femmes. La notion de genre n'est ni le sexe, ni la femme. Il se réfère au binôme homme femme. Il en découle la dimension sociale et met l'accent sur les différences qui caractérisent l'homme et la femme dans la société et les relations qu'il ou qu'elle entretient. Pour dire tout simplement qu'en centrant leurs analyses sur la seule catégorie « femme » signifie une analyse partielle et erronée de la réalité, mais finissait par pénaliser les femmes en encourageant des politiques et des mesures qui les surchargeaient sans pour autant remettre en question les structures de reproduction sociales des inégalités. L'IFD ne questionne pas les structures du développement et le développement lui-même. Elle l'accepte tel qu'il est et ne fait que promouvoir l'intégration des femmes dans celui-ci.

Les insuffisances de cette première approche vont donner naissance à une autre « femme et développement » en 1976, un an après la première « *conférence internationale sur les femmes* ». Cette démarche cherchera à réduire les inégalités dans toutes leurs manifestations économique, politique, sociale, et culturelle. D'après la FAO « *la prise en compte du rôle socio-économique des femmes s'est concrétisée par la mise en œuvre, en parallèle, d'actions spécifiques pour les femmes d'une part, et d'activités de développement pour la population d'autre part* »¹⁰.

Sous cette pression les femmes ont acquis droit de cité, au moins dans les discours et les analyses. Deux programmes ont été les leviers des études « *femme et développement* » (FED) : l'approche « *bien être* » et l'approche « *lutte contre la pauvreté* ». Ce mouvement se fonde essentiellement sur le postulat que les femmes ont fait partie des processus de développement et qu'elles n'y sont pas soudainement apparues au début des années 1970. La perspective « femme et développement » met l'accent sur la relation ente les femmes et les processus de

¹⁰ Food and agriculture organisation, « analyse socio économique selon le genre », Rome, 1997, p1

développement, elle ne se limite plus seulement aux stratégies d'intégration des femmes au développement ; que cette même perspective part du fait que les femmes ont toujours joué un rôle économique important au sein de leurs sociétés ; que leur travail, à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer, est essentiel à la survie de ces sociétés.

Néanmoins, les études FED ont été marquées par des erreurs inhérentes à leur conception même et se sont confirmées dans leurs expérimentations. Les études FED ne reposent, en effet, sur aucune étude de terrain. Le discours des acteurs n'est donc pas le support des actions pratiques. En plus des actions sont basées sur des priorités à priori. Cette approche a isolé la catégorie femme, en tenant sous silence les autres composantes de la société. Enfin, ces programmes ne reposaient pas sur une vision à long terme et risquaient d'enfermer ces femmes dans le cycle de la dépendance. De plus, ne mise pas sur une transformation des rapports entre les sexes et ne cherche pas à analyser pleinement tous les systèmes pouvant être tenus responsables de la situation d'oppression vécue par les femmes. L'une des grandes faiblesses de cette approche est principalement qu'elle met l'accent, tout comme l'approche IFD, sur la production aux dépens des aspects reproductifs du travail et de la vie des femmes.

L'approche FED s'est au contraire détournée de ses véritables objectifs. Elle s'est traduite en réalité en une simplification de la réalité du développement. Dans cette perspective les femmes sont considérées comme des « *pièces rapportées* » à un processus en marche.

L'approche « *genre et développement* » des années 1980 davantage centrée sur les rôles et les responsabilités respectives des hommes et des femmes, allait corriger ces lacunes. Elle résulte en fait de nombreuses critiques formulées par des femmes chercheuses du Nord et du Sud, insatisfaites des approches précédentes. Ces approches avaient ignoré l'apport des femmes et leur contribution à la production de biens et services dans leur communauté. Les femmes étaient toujours confinées dans leur rôle traditionnel familial. L'approche genre et développement a vu le jour afin de travailler à la reconnaissance de la contribution des femmes à la société et à l'« *empowerment* » de celles-ci à tous les niveaux. Cette approche holistique s'inspire du courant féministe socialiste et celui-ci met en relief la nature « *genre* » dans la société pour expliquer la position secondaire de la femme, en soulignant le caractère construit de ce type de rapports sociaux. Pour cette approche il faut un réexamen des institutions sociales, une meilleure intégration des femmes dans les structures économiques politiques et sociales. L'utilisation de l'approche genre « *permet de redéfinir les relations entre les hommes et les femmes dans la perspective d'une société plus équitable quant à l'accès de tout citoyen aux*

moyens et aux bénéfiques du développement »¹¹. Il ne s'agit pas uniquement d'intégrer l'approche genre au développement de manière technique et superficielle, mais de reconsidérer le développement à la lumière du genre au sens large. Si le genre court aujourd'hui plutôt le risque d'être instrumentalisé dans les discours sur le développement, il reste permis de rêver que le genre finira par enrichir le développement pour qu'il devienne plus humain, plus équitable et plus socialement durable - un nouveau genre de développement.

Approche de développement, le GED se fonde sur les relations femmes-hommes que détermine la société et non plus sur les femmes en tant que groupe.

L'approche GED est centrée sur les forces sociales, économiques, politiques et culturelles qui déterminent la façon dont les hommes et les femmes peuvent participer à un projet, en profiter et contrôler ses ressources et ses activités.

Cette approche permet de reconsidérer le développement à la lumière du genre au sens large. Si le genre court aujourd'hui plutôt le risque d'être instrumentalisé dans les discours sur le développement (en vantant le potentiel productif des femmes, en chargeant toujours plus leur emploi de temps déjà bien plus long que celui des hommes et en entretenant une tendance à la déresponsabilisation des hommes, notamment en Afrique...), il reste permis de rêver que le genre finira par enrichir le développement pour qu'il devienne plus humain, plus équitable et plus socialement durable - un nouveau genre de développement...

Donc on peut dire que l'application de l'approche GED doit permettre aux programmes et projets de développement de répondre aux besoins pratiques des femmes et aux intérêts pratiques de celles-ci. Les besoins pratiques sont liés aux conditions de vie des femmes et les intérêts stratégiques doivent correspondre aux intérêts à long terme pouvant permettre l'amélioration de leur situation. De plus, ce mouvement vise l'autonomie des femmes pour éviter leur récupération comme dispositif du développement. Obtenir plus de pouvoir signifie aller au-delà de l'autonomie financière vers l'autonomie politique. L'approche GED considère les femmes comme agents de changement plutôt que comme bénéficiaires passives de l'aide au développement. Elle affirme que les femmes doivent s'organiser afin d'augmenter leur pouvoir politique.

Toutefois, cette approche regorge des insuffisances, et à cette situation préoccupante

¹¹ Fonds des nations unies pour la femme/bureau régional pour l'Afrique francophone et le Maghreb « question de genre » Unifem, Dakar, 1999, p8

Lachenmann donne cette explication :

*« Il s'est avéré cependant d'une part que les efforts de promotion féminines et ceux déterminés par l'approche genre n'ont pu arrêter les effets pervers conduisant à la féminisation de la marginalisation économique et politique. D'autre part, l'approche genre telle qu'elle est intégrée à tous les secteurs et toutes les politiques de développement n'est satisfaisants ».*¹²

.

Toujours Lachenmann ajoute que :

*« La plupart du temps, l'intitulé « genre » couvre une approche du rôle des femmes, une approche théorique longtemps critiquée parce qu'elle ne prend pas en compte les relations de pouvoir dans la société, les constructions de genre dans les institutions, de façon générale, la structuration par genre de la société »*¹³

Le résultat de ces actions est un éveil de conscience du rôle que les femmes doivent jouer dans le processus de développement économique et social. Ces différents cadres théoriques ont largement contribué à la prise en compte de la composante « femme » dans les programmes de développement et dans les structures de décision. Ainsi, les acteurs de développement se rendent de plus en plus compte que l'on ne peut atteindre le développement économique et social si les femmes ne sont pas impliquées au même titre que les hommes, compte tenu des rôles multiples qu'elles jouent dans la société.

La diversité des approches témoigne en outre de la complexité de la notion de développement, concept très riche en signifiant, mais aussi très « obscur, incertain et mythologique »¹⁴ d'après Morin. Son mystère plane encore sur les pays du tiers monde, où plus de quatre décennies d'indépendance n'ont pas suffi pour amorcer une dynamique culturelle, économique et sociale qui puisse supporter un développement durable. Autant dire avec Samir Amin 1989, p5 « notre époque est celle de la désillusion. Le développement en panne, sa théorie en crise, son idéologie objet de doute. L'accord pour constater la faillite du développement est hélas général ».¹⁵

¹²Lachenmann « structure par genre de l'enclassement trans-local de l'économie. Exemple de l'Afrique de l'ouest » revue APAD, n°20 décembre 2000, p 13

¹³Lachenmann « structure par genre de l'enclassement trans-local de l'économie. Exemple de l'Afrique de l'ouest » revue APAD, n°20 décembre 2000, p 13

¹⁴Morin.E, « sociologie », fayard, 1984, 465p

¹⁵Samir .A, « sous-développement et dépendance en Afrique noire contemporain » in partisans, n°64, Mars Avril,

L'histoire des femmes est une branche de l'histoire consacrée à l'étude des femmes en tant que groupe social, et étroitement liée aux luttes féministes. De nombreux auteurs constatent en effet l'absence d'« *historicité* » des études sur les femmes. Ce qu'ils analysent comme un processus de « *déshistoricisation* » est un phénomène qui tente de nier tout processus historique influençant la condition féminine et qui s'appuie pour cela sur des invariants réels et historiques. L'histoire des femmes devrait donc s'appuyer sur ce que Pierre Bourdieu appelle une « *reconstitution de l'histoire du travail historique de « déshistoricisation* » »¹⁶

Dans cette étude la question genre et développement nous servira de modèle. Aujourd'hui la réflexion sur le genre s'impose davantage dans les analyses, les recherches et les actions relatives à la coopération au développement. Dans ce cadre, il est admis que, autant les conditions socioculturelles, que le biais masculin sont à l'origine du fait que les femmes avaient eu, jusque là, nettement moins d'influence que les hommes sur la formulation des projets de développement, et, de ce fait aient pu moins profiter de l'aide extérieure. Tandis que l'approche intégration des femmes au développement (IFD), partait du principe que les femmes devraient être plus étroitement associées dans l'économie afin d'améliorer leur situation, l'analyse « *genre* » quant à elle, met l'accent sur le fait que celles-ci sont déjà intégrées dans l'économie, mais dans des conditions défavorables. Il en découle que le changement de la situation économique des femmes n'est pas forcément gage d'égalité. Il faudrait plutôt, s'attaquer aux mécanismes qui nourrissent et entretiennent la discrimination sexuelle.

Dans cette optique, l'analyse genre fut souvent taxée d'être un habillage inutile du concept de féminisme. Cette accusation erronée fausse d'emblée les fondements d'un développement durable, équitablement axé sur l'être humain. Ainsi, l'objectif de l'analyse genre est : « *de faire en sorte que toute analyse, toute initiative, tout projet de développement prennent en considération l'existence du découpage des sociétés et des activités humaines entre deux types d'individu : les hommes et les femmes* »¹⁷

Le genre, en effet, tout en privilégiant la différenciation, est un concept hautement conciliateur. Il cherche à optimiser et à capitaliser toutes les ressources humaines. C'est dire

1972, p 5

¹⁶Bourdieu.P. « la domination masculine », Actes de la recherche en sciences sociales, n°84, 1990

¹⁷ Jacquet Isabelle dans « Développement Masculin /Féminin : le genre outil d'un nouveau concept », Paris, Harmattan, 1995, p 8

que l'approche genre implique une analyse de situation qui s'appuie sur les points de vue, les potentialités et les attentes des femmes et des hommes, de leurs sous groupes (jeunes, vieillards pauvres/riches). Ce qui fournit une vision non seulement partielle, mais aussi globale de la réalité sociale poussant fort justement Isabelle Jacquet à cette prise de position : « *Tenir compte du genre signifie qu'on s'appuie sur une analyse de société plus complète qui prend tous les individus en considération dans leur spécificité et leur interaction* »¹⁸

C'est précisément cette notion d'interaction qui devient un des piliers du combat féministe. Elle implique non seulement une meilleure prise en compte des femmes, mais suppose la question du pouvoir de la responsabilité. C'est à ce titre que le féminisme est souvent très mal apprécié par les élites africaines. Par exemple pour feu Ibrahim Babangida président du Nigeria: « *le féminisme est étranger et occidental.... C'est le résultat d'une bande de femmes excentriques, connues pour leur perversion sexuelle et la haine qu'elles vouent aux hommes, éloignées qu'elles sont des préoccupations des « véritables » femmes africaines* »
Celles-ci ont pour ambition de sauvegarder leur responsabilité, de veiller à l'équilibre de leur mariage et de satisfaire leur mari.

Certes, le féminisme est un courant engagé et revendicatif mais il n'en demeure pas moins que son objectif est noble. Selon Huguette Dagenais « *le féminisme est un mouvement social à plusieurs voix/voies dont l'objectif est la transformation en profondeur des rapports sociaux de sexe qui sont oppressifs pour la femme, en vue d'une société juste et égalitaire* »¹⁹
Son orientation subversive souvent brusque et brutale l'éloigne de l'approche genre. Cette dernière lui est redevable à deux niveaux :

D'une part le féminisme a relevé que les catégories homme/femme découlent d'une construction sociale et non d'une donnée naturelle. D'abord Simone de Beauvoir, 1949, p 185 proclamait l'idée selon laquelle : « *On ne naît pas femme, on le devient* »²⁰

Reprise et développée, l'idée accouche d'une démonstration qui postule qu'à la différence biologique s'est superposée un clivage social fondé sur une idéologie de domination

¹⁸ Jacquet Isabelle dans « Développement Masculin /Féminin : le genre outil d'un nouveau concept », Paris, Harmattan, 1995, p 9

¹⁹Dagenais .H « méthodologie féministe et anthropologie : une alliance possible » in anthropologie et société, volume11, n°1, 1981, p 256

²⁰ De Beauvoir, S. « le deuxième sexe » paris, Gallimard 1949, p185

masculine. Jean Rostand fait parti de ceux là. Pour lui parler de l'homme et de la femme revient à comparer « *non pas deux types naturels et biologiques mais deux types artificiels et sociaux dont la divergence relève certainement en partie des facteurs éducatifs* »²¹

Toute société est donc la, qui dès sa naissance, pèse insidieusement sur l'individu pour le modeler, pour le conformer à un certain idéal conventionnel. Balayer, cuisiner, chercher de l'eau par exemple sont des tâches que les hommes africains sans prêter au ridicule.

D'autre part, le féminisme a édifié sur les manipulations dont certains programmes de développement ont fait l'objet. Ceux-ci émanant d'un courant animé par un aveuglement volontaire, assimilent la coopération à « *une entreprise de solutions destinées à des populations dont l'unique caractéristique est d'être démunies et misérables* »²²d'après Jacquet .I.

Cette conception verticale du développement occulte toutes les logiques et les structures socioculturelles des pays sous-développés au profit des fausses considérations techniciennes. Cette attitude est lourde de conséquence et préjudiciable aux groupes sociaux dominés.

Les femmes en furent les principales victimes ; les projets se sont souvent trompés de cibles. En effet pendant longtemps, ils ont agi consciemment et/ou par insuffisance méthodologique en fonction des hommes pour des projets destinés aux femmes. L'avènement des projets de développement a, dans bien des cas, réorienté et déstabilisé l'organisation du travail faisant perdre aux femmes certaines activités subsidiaires nécessaires pour la survie du ménage et assurant une relative autonomie financière. En ce sens, ils ont participé à affermir et à renforcer la domination masculine, qui, par contre, cherche à satisfaire leur propre narcissisme. Leurs nombreuses liaisons matrimoniales font partie de leurs diverses frasques. C'est dire que l'amélioration des conditions des femmes n'est ni automatique, ni concomitante à l'évolution de la situation des femmes.

Avec les grandes conférences internationales (Caire, Beijing), le genre est devenu le concept d'analyse par excellence de la problématique de la promotion de la femme. Le concept « *Genre et Développement (GED)* » s'est substitué à celui d' « *Intégration de la Femme dans le Développement (IFD)* ». En effet, pour certains, l'approche IFD n'est pas valorisante pour la femme dans la mesure où celle-ci n'a pas besoin d'être intégrée dans un processus dont elle est

²¹ Rostand. J. « l'homme » Paris Gallimard, p 15

²² Jacquet Isabelle dans « Développement Masculin /Féminin : le genre outil d'un nouveau concept », Paris, Harmattan, 1995, p 43

déjà au centre. Cette approche favorise également, selon ses détracteurs la marginalisation de la femme par un appui trop « *spécifié* » créant ainsi des déséquilibres et des distorsions nouveaux conduisant à des situations contraires aux aspirations des femmes. La notion de genre n'est ni le sexe, ni la femme, il réfère au binôme homme-femme. Il en constitue la dimension sociale et met l'accent sur les différences qui caractérisent l'homme et la femme dans la société et les relations qu'il et elle entretient.

DEUXIEME PARTIE : PROBLEMATIQUE ET CADRE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : PROBLEMATIQUE

L'agriculture, si elle ne rapporte pas beaucoup au pays, occupe la majorité de la population et la totalité dans les zones rurales (70% des sénégalais sont cultivateurs ou des

éleveurs). Sur 11 millions d'habitants plus de 5 habitent en zone rurale. Sur les 200000 km du pays, plus de 80000 sont directement et en permanence consacrés à l'activité agricole et près de 60000 à l'activité pastorale.

Le foncier est un lieu et un lien. Pour les sociétés modernes et les administrations de la terre c'est un bien économique à mettre en valeur pour qu'elle produise plus, pour produire le développement.

Conçu d'abord comme un adjectif, foncier désigne le fonds (fundus) de terre et le type de pouvoir, de statut ou de revenu qui pourrait en être tiré.

Plusieurs auteurs ont tenté de définir le foncier à partir d'un domaine bien déterminé. H.Fréchou, 1982, p. 11 se référant à l'espace, atteste que l'objet foncier est « *l'ensemble des rapports entre les hommes impliqués par l'organisation de l'espace* »²³. Quant à Chauveau J.P., 2004 il donne plutôt une définition juridique : « *le foncier constitue une entité particulière renvoyant à un ensemble cohérent de règles et de pratiques* »²⁴. A cette définition juridique, Duron.J.P ajoute une autre d'ordre sociologique : « *à travers le foncier, c'est l'organisation de la société qui s'inscrit, se rend visible sur un territoire* »²⁵

Mais l'on tente de définir le foncier, il y a également lieu de se demander a quel moment précis le foncier est il apparu comme problème de recherche pertinent ?

Selon certains chercheurs, l'objet foncier ne s'autonomise qu'à partir du moment où il est perçu par l'autorité coloniale comme le lieu de résistances et de contradictions. Ainsi, comme l'objet de connaissance autonome, il serait donc un phénomène récent contemporain des idéologies qui les sous-tendent et de la mise en œuvre de politiques volontaires de développement. Le foncier serait donc lié essentiellement à une logique d'intervention.

C'est cette logique d'intervention sous-tendue par les politiques de développement et les réformes qui ont contribué à rendre le foncier complexe de sorte que, réunis à Montpellier, (dans le cadre des journées du CIRAD en Septembre 1980) les chercheurs de l'APREFA ont jugé de la nécessité de redéfinir le foncier

F S(E+J+A) P {iln}

²³Cité par Lebris.E., LeRoy.E et Leimdorfer.F, « enjeux fonciers en Afrique noire », paris, Orstam, karthala, janvier 1982, p 11

²⁴ Chauveau J.P., « question foncière et construction nationale en Cote d'Ivoire-les enjeux silencieux d'un coup d'Etat politique africaine 18 Juin 2004

²⁵Duron .JP.

T

F= foncier ; S= rapport social ; E=économique ; J= juridique ; A= aménagement (technique) ; P=politique aux échelles ; I=international ; N= national ; L=locale ; T=terre ou territoire

Ainsi, le foncier est l'ensemble particulier de rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial. Ces rapports sociaux sont principalement déterminés par les facteurs économiques (accumulation du capital et extraction de rente), juridiques (normes d'appropriation et modalités de règlements des conflits) puis par les techniques d'aménagements pouvant matérialiser et caractériser ses rapports sociaux en autant de régimes distincts. Mais selon ces auteurs c'est le politique qui influe sur la manière de poser et traiter la problématique foncière.

La méthode préconisée pour appréhender cette complexité foncière est l'analyse processuelle ou dynamique :

« Dans le domaine qui est le notre, que J.P. Tribillon dénomme le “ champ foncier “ dont la caractéristique est qu'il produit des relations de possession de domination de répression, d'exploitation et d'affectation des revenus, une analyse qui considère le foncier comme un “ fait social total “ au sens maussien doit être à la fois interdisciplinaire autour du “ champ foncier “ et dynamique »²⁶

C'est pour cela que la plupart des sociétés du sahel ont affirmé leur monopole sur la terre en se posant à la fois comme les héritiers légitimes, les chefs de terre et comme les capitaines qui doivent mener leur bateau à la modernisation « à bon port » par des textes de lois y compris les lois de privatisation.

C'est ainsi qu'en Juin 1964, les paysans sénégalais vont voir apparaître sur la scène foncière un acteur de taille. L'Etat, par la loi sur le domaine national, consacre la rupture avec les systèmes fonciers anciens.

Toucher au foncier, c'est toucher à ce qu'il ya de plus profond dans la société. Depuis que l'humanité existe, les hommes n'ont malheureusement jamais cessé de se battre et parfois de s'entretuer pour être en possession de ce bien.

²⁶ E Leroy « introduction générale » in l'appropriation de la terre en Afrique Manuel d'analyse et de gestion foncière, karthala, pari9s, 191

La terre est la principale source de revenu et de subsistance. Dans le cas particulier des rapports de genre et du foncier, nous touchons aux rapports hommes et femmes concernant l'accès, le contrôle, la transmission et les usages de la terre mais aussi des ressources qu'elle apporte. Les différenciations de genre sont surtout criantes en matière d'accès à la terre et aux ressources naturelles.

Le terme genre fait référence d'après Ayesha Iman, Amina Mama et Fatou Sow dans « Sexe Genre et Société », « *aux constructions sociales et historiques des rôles, des comportements, des attributs ; des idéologies etc. ...masculins et féminins qui renvoie à une certaine notion du sexe biologique* »²⁷. Pour ne pas dire une catégorisation sexuelle sur tous les plans de la vie sociale. Les études féminines provenant des recherches féministes ont beaucoup développées l'analyse du genre. L'analyse de genre se veut donc une approche militante qui, à partir du constat de l'inégalité des rapports sociaux entre les sexes, en analyse le degré, les formes et les conséquences pour les transformer. Elle suppose que l'on en reconnaît non seulement l'inégalité mais le caractère social. Comme l'écrivait Simone de Beauvoir il y a plus de soixante ans déjà « *on ne naît pas femme on le devient* »²⁸ (deuxième sexe Paris 1949). Cette remarque est également applicable aux hommes. Les métiers façonnent les manières de penser, d'être, de se construire, selon les normes qui varient aussi selon les sexes. D'après François Hainard et ChridineVerschuur, 2004, p21 « *la notion de genre se répand et devient incontournable dans les analyses des rapports sociaux et sur le développement humain dans le monde* »²⁹. Elle est apparue parallèlement aux analyses critiques des théories de développement et à l'essor des mouvements féministes, au nord comme au sud. Sous cette pression les femmes ont acquis droit de cité, au moins dans les discours et les analyses. Ce n'est pas seulement le résultat de revendications d'équité : un grand nombre d'études aujourd'hui indiquent que sans les femmes la croissance, le développement économique sont réduits...Même les banques reprennent cette analyse. Ainsi, pour le Royal Bank of Canada mise en exergue dans un rapport du BIT (Banque Internationale du travail) : « *pourquoi combler le fossé entre les hommes et les femmes ? Non seulement il faut le faire mais parce que c'est bien pour les affaires* ». La banque mondiale a aussi publié un long rapport de recherche intitulé Engenderingdevelopment dont la thèse est que les inégalités de genre sont nocives car elles retardent la croissance et sont un

²⁷Ayesha Iman, Amina Mama et Fatou Sow dans « Sexe Genre et Société » CODESRIA, 2004, p 34

²⁸ De Beauvoir, S. « le deuxième sexe » paris, Gallimard 1949

²⁹Hainard.F., et Verschuur.C., « femmes et politiques urbaines -ruses luttés et stratégies », éditions Unesco-Karthala, 2004, p21

obstacle au développement (World Bank 2000) ?

Ce sont probablement des arguments qui comptent dans la balance d'un monde dominé par les « *forces du marché* ».

Il est peut être utile de revenir à quelques définitions toujours avec François Hainard et ChrideneVerschuur

« *Le genre fait appel à des distinctions sociales et culturelles par opposition au sexe qui se réfère aux différences purement biologique entre hommes et femmes. La division sexuelle du travail est le fondement des différences de genre* »³⁰.

En effet, la place que la société attribue à chaque individu, avec des rôles, des responsabilités, des contraintes différentes, varie historiquement culturellement, selon l'organisation socio-économique et les rapports sociaux.

Commençons par introduire la réflexion sur ce concept : « *le genre* » qu'on comprendra sans doute mieux si on dit : approche différenciée comparative selon les sexes, en le distinguant du mot sexe, justement. Les différences qui existent entre les hommes et les femmes sont de nature biologique et sociale.

Le genre fait référence aux différences sociales entre les femmes et les hommes ; elles sont acquises, et peuvent présenter des variations tant à l'intérieur des cultures qu'entre elles. Exemple : si seules les femmes peuvent donner la vie (différence biologiquement déterminée), la biologie ne détermine pas qui et comment on élèvera les enfants (comportements sexués). Un individu est constitué de ces deux dimensions : biologique et sociale.

Le genre masculin ou féminin procède donc de la mise en place d'une identité sociale d'homme et de femme. Il s'agit d'une traduction sociale des sexes biologiques, par l'attribution de tâches, fonctions, rôles, représentations, etc. ... propres à chaque sexe.

Nous sommes en face d'une construction sociale (matérielle et symbolique) et d'un ensemble de règles, implicites et explicites, qui régissent les relations hommes/femmes en leur attribuant des valeurs, des responsabilités et des obligations distinctes. Ce système sexué de répartition aboutit souvent à une série d'inégalités injustifiées entre les hommes et les femmes et nous est inculqué dès la naissance. Or, si nous disons « *construction sociale* », c'est pour signifier que tout cela n'a rien de « naturel » comme cela pourrait nous apparaître à première vue.

Et si nous disons « *construction sociale* », cela signifie aussi qu'on peut la déconstruire, pour trouver un autre modèle, plus adapté à l'époque actuelle, aux demandes et aux réalités

³⁰Hainard.F., et Verschuur.C., « femmes et politiques urbaines -ruses luttés et stratégies », éditions Unesco-Karthala, 2004, p22

actuelles des femmes et des hommes dans un cheminement vers un projet de démocratie renouvelée et beaucoup plus égalitaire.

La perspective de genre a pour objet, de mettre à jour les éléments de la construction de ces inégalités, en vue de les remettre en cause et de bâtir une autre réponse sociale, à savoir celle d'une égalité de droit et de fait, pour les femmes et pour les hommes.

Poser les questions à partir de ce point de vue permet donc de rendre visible que la réalité sociale n'est pas neutre. Elle est vécue par des hommes et des femmes qui du fait de la répartition sexuelle du travail social, sont affectés, assignés à tels rôles, telle fonction, place, aliénation, images ... etc.

Le genre est donc l'organisation sociale de la différence sexuelle. Il ne reflète pas la réalité biologique première, mais il construit le sens de cette réalité

Seule une analyse comparative et sexuée des rôles, des situations, des besoins... des hommes et des femmes nous semble à même de rendre compte de la façon dont les inégalités se construisent et se reproduisent et donc du « *où et comment* » il faut agir, que l'on soit élues, responsables ou technicien-ne-s d'une politique publique ou d'actions sur le terrain, ou tout simplement citoyen-ne-s s'intéressant à la démocratie.

C'est une approche qui part du postulat que l'on ne peut pas continuer de penser les individus comme s'ils étaient des « *neutres* » d'un point de vue sexué. Avec cette neutralisation des effets des rapports sociaux, on occulte la fabrication des inégalités de genre.

Le genre est donc une « *construction sociale* ». Il n'y a pas un genre masculin et un genre féminin. En effet, les études sur les femmes constituent un champ plus récent dont l'intérêt se retrouve à plusieurs niveaux. Toutes ces productions font aujourd'hui l'objet de relecture car la crise du développement suscite une série de questionnements sur le rôle des sciences sociales comme outil de compréhension et de solutions des problèmes posés aux populations africaines.

L'analyse de genre, appliquée aux sciences sociales, intervient pour combler un manque (prise en compte de la variable sexe) et introduire une nouvelle dimension à la recherche.

Lors de la célébration du XXème anniversaire du CODESRIA a la fin de l'année 1993, Samir Amin, réfléchissant sur le rôle de l'intelligentsia et de l'idéologie dans la crise du développement dénonce, pèle mèle comme élément de stratégie mis à la mode, la lutte de libération des femmes, le défi culturel, le souci écologiste etc. Son ton ironique enlevait toute légitimité à une réflexion académique et politique, non seulement sur les femmes, mais sur la perspective du genre, sur la prise en compte dans les sciences sociales, des gender relations ; que le concept de rapports sociaux de sexe traduit tant bien que mal et qui discute le caractère

idéologique et inégalitaire des rapports entre sexes des sociétés contemporaines.

Pour dire que les inégalités fondées sur le genre nuisent au développement économique de plusieurs façons et cela affecte les conditions de vie des gens.

Le foncier inclut donc des rapports entre les hommes et les femmes concernant l'accès, le contrôle, la transmission et les usages de la terre mais aussi des ressources qu'elle offre. Dans une société qui reste encore essentiellement paysanne comme celle Sénégalaise, avec une forte prégnance de l'idéologie féodale, ces rapports sont un puissant instrument de domination entre les hommes et les femmes, entre les ânés et les cadets.

La problématique de l'accès des femmes au foncier est un des problèmes majeurs que rencontrent les politiques nationales et internationales de développement en Afrique particulièrement en Afrique de l'ouest. Car, la quasi-totalité des pays ouest africain vivent cette équation que de nombreux chercheurs ont essayé de circonscrire en vue de proposer des solutions notamment, Abdoulaye Niang³¹, et Ellen Bortei-DokuAryeetey³², de même que les organismes internationaux tels que la FAO.

En analysant l'importance du sexe dans l'attribution et le contrôle des ressources agricoles Ellen Bortei-DokuAryeetey dans son article « accès des femmes aux ressources foncières au Ghana »³³ affirme :

L'accès des femmes à la terre dépend autant de disposition foncier et des systèmes d'héritage que des modes d'exploitation des terres Au Ghana les femmes n'ont qu'un droit d'usage des terres, lequel droit est conféré par le mari, par la belle famille ou la famille d'origine. Et leur accès aux ressources agricoles ne signifie pas le contrôle et la gestion de celles-ci mais plutôt la participation à leur mise en valeur.

Comme le constate si bien la FAO malgré la participation massive des femmes africaines à l'agriculture (80%) principale activité du foncier, elles ne bénéficient que d'un droit

³¹ Niang .A., « la femme et le foncier dans la Vallée du fleuve Sénégal : exclusion et marginalisation du genre féminin »in Lavorro, genere e Soilupo locale in Mali e Senegal, Torino, l'harmattan, Italia, 2002, pp 107-136

³²Aryeetey.EB.D « in gérer le foncier en Afrique de l'ouest : dynamique foncières et interventions publiques », paris-Karthala-URED, juillet 2000, pp165-183

³³Aryeetey.EB.D « in gérer le foncier en Afrique de l'ouest : dynamique foncières et interventions publiques », paris-Karthala-URED, juillet 2000, pp168

d'usage annuel sur les champs individuels et la possibilité pour elles d'accéder à la terre dépend du contexte foncier local et régional, du statut de la femme dans ces systèmes sociaux

La FAO estime que deux catégories de contraintes prévalent dans la marginalisation et dans la discrimination des femmes dans la gestion du système foncier agricole. Il s'agit de contraintes inhérentes à la représentation du groupe par rapport au foncier, à la parenté, à la filiation et de contraintes de production (main d'œuvre science et technologie). Mais les deux types de contraintes qui s'entre-déterminent, sont liées. Ces contraintes se manifestent par :

- ✓ Le manque d'informations et de maîtrise du droit foncier coutumier, des droits modernes nationaux par les femmes
- ✓ Leur absence dans les instances politiques de gestion foncière
- ✓ L'impossibilité pour elles d'accéder à des terres de qualité en quantité
- ✓ Leur méconnaissance des nouvelles techniques agricoles
- ✓ Leur manque d'encadrement qualifié

Par conséquent, la situation des femmes dans la gestion foncière en Afrique se caractérise par une exclusion des secteurs de production, de commercialisation des ressources naturelles et productives et par un confinement des femmes dans des activités d'appoint secondaires à faible rentabilité économique.

c'est la raison pour laquelle la FAO retient les systèmes de parenté et d'alliances africaines comme cause de la discrimination sociopolitique et la marginalisation socio-économique des femmes dans le domaine du foncier.

Abdoulaye Niang pense que les causes de la pérennisation incombent aux Etats africains actuels, aux bailleurs de fonds et aux organismes non gouvernementaux. En effet, A Niang s'est intéressé aux questions relatives à la participation de l'Etat sénégalais, aux bailleurs de fonds et aux organismes non gouvernementaux, avec l'aggravation de la discrimination et la marginalisation du genre féminin dans la gestion foncière de la vallée du fleuve Sénégal. Il a fait état de la bonne intention de l'Etat sénégalais, des bailleurs de fonds et des organismes non gouvernementaux de promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans le secteur agricole de la vallée du fleuve Sénégal. D'après lui, cette volonté se traduit entre autre par la législation sur le domaine national adoptée par l'Etat, la bataille de l'allègement des travaux domestiques initiée par les ONG, notamment les dons de moulins et la construction de forages financée par les bailleurs de fonds.

Cependant, A.Niang a montré les limites de ces actions politiques et sociales de l'Etat sénégalais, des ONG et des bailleurs de fonds. Les actions de l'Etat sont vaines du fait de l'inefficacité de la loi sur le domaine national à instaurer la démocratie dans la gestion foncière.

En effet, les organes de décision tels que le conseil rural et les unions d'organisations paysannes sont accaparés par les « *Lamanes* » et les ex bénéficiaires du système foncier coutumier reconvertis en élus locaux, en GIE familiales.

Aussi, les programmes et appuis incités par les ONG et les bailleurs de fonds ont un caractère restrictif du fait qu'ils ne concernent que des activités foncières d'appoint et non de production à savoir l'hydraulique, la transformation des céréales, le micro crédit, l'alphabétisation,...

Selon A.Niang, ces limites qui ont pour causes les préjugés idéologiques que véhiculent les programmes de développement entrepris en Afrique, se traduisent par l'augmentation des formes de discrimination sociopolitique et la marginalisation socio-économique qui se manifestent par de faibles pourcentages de terres affectées aux femmes dans les projets d'aménagement agricole et par l'affectation de terres de mauvaises qualités et de petites superficies, à rendement économique faible. Les conséquences qui en découlent sont : la spécialisation des femmes dans les secteurs d'activités secondaires, leur détournement de la filière agricole pour le commerce, l'artisanat,...

Fort de ce constat d'échec des politiques nationales et internationales sur l'intégration des femmes dans la gestion économique et politique du foncier, A. Niang retient deux types de causes à cette situation à savoir les causes d'ordre structurel ou matériel qui incombent à l'Etat, aux bailleurs de fonds et aux ONG (favoritisme dans la répartition des ressources pour des intérêts politiques, non intégration des femmes dans les instances de décision) et les causes d'ordre symbolique qui reviennent aux systèmes foncier coutumier et musulman.

Le constat qui se dégage aujourd'hui est que même l'installation de nouvelles sphères décisionnelles au niveau local ne permet véritablement pas aux femmes d'accéder aux pouvoirs de décision encore moins de pouvoir participer à la gestion des affaires locales. Le nouveau processus n'a pas véritablement réhabilité le statut des femmes sénégalaises. L'intégration de la dimension « *genre* » constitue toujours l'épineuse équation à résoudre quand bien même la démocratie locale était prise au départ comme l'un des fondements de cette nouvelle politique.

Cet état de fait nous conduit à l'analyse que la place que l'Etat du Sénégal accorde à ce segment de la population dans ces politiques de développement, plus singulièrement dans ce processus de décentralisation. Mis à part les déclarations d'intention, nous avancer sans risque de nous tromper que l'intégration de la composante femme semble être depuis quelques années, au cœur même des préoccupations de l'Etat. Les différentes rencontres internationales en leur faveur (Mexico 1975 Copenhague 1980 Nairobi 1985 Beijing 1995) auxquelles le Sénégal a participé et les multiples résolutions, conventions et recommandations internationales qu'il a adoptées signées et ratifiées peuvent servir d'illustration. En témoigne la célébration annuelle

de la journée internationale de la femme et celle de la quinzaine de la femme.

En dépit de tous ces efforts, les femmes sénégalaises de manière générale et celles de Ross-Bethio en particulier restent quasi exclues de la nouvelle politique de décentralisation, voire de la gestion autonome de leur terroir. Dans cet échiquier local que l'on peut considérer en reprenant Jean Pierre Olivier De Sardan comme une « *arène* »³⁴, elles sont oubliées de la participation aux prises de décision et à l'occupation des postes de responsabilités.

Devant cet état de fait, un certain nombre de questions pouvant permettre de mieux s'orienter vers les objectifs fixés dans cette étude se pose :

- ✓ Peut-on aujourd'hui asseoir une véritable politique de décentralisation en faisant fi de la composante femme ?
- ✓ Autrement dit, les dynamismes d'exclusion et de marginalisation des femmes qui caractérisent ce contexte de gestion décentralisée peuvent-ils favoriser le développement local, durable de la commune de Ross-Béthio ?

Nous sommes tentés de répondre par la négative puisque le rôle fondamental qu'elles jouent actuellement dans nos sociétés démontre qu'elles constituent un segment essentiel qu'on ne saurait nier dans tout processus de construction collective d'un futur meilleur. En effet, bien avant les bouleversements intervenus ces dernières années, les femmes ont toujours joué un rôle de premier plan en apportant des solutions aux problèmes vitaux auxquels elles étaient confrontées, au même titre que leur entourage immédiat. Dans ce contexte de crise macro-économique généralisée qui frappe les pays d'Afrique subsaharienne et aggravée par la chute de l'emploi salarié, les femmes se sont aussi distinguées par leur dynamisme et leurs capacités d'initiatives. Elles développent des activités génératrices de revenus de proximité, renforçant ainsi leur rôle et leur pouvoir économique à l'échelle locale.

Il suffit simplement d'observer les actions que les femmes de Ross-Bethio mènent dans cette localité et les formes de recompositions socio-économiques qui en suivent pour se convaincre du défi que constitue aujourd'hui l'intégration de la dimension « *genre* » pour cette nouvelle politique. A Ross-Bethio, elles se sont bien organisées et ont développé depuis un certain nombre d'années, diverses activités économiques pour faire face à la crise qui secoue le monde rural. En s'appuyant sur l'esprit de solidarité, du bon voisinage et le principe d'entraide

³⁴ De Sardan.O., « le développement comme champ politique local » in Bulletin de l'APAD n°6, p12

mutuelle, ces femmes ont progressivement développé grâce à leurs potentialités un mouvement associatif solide en se dotant de structure adéquates (GIE GFP Tontines) qui leur permettent petit à petit de prendre en charge beaucoup d'aspects de la vie sociale et économique mais aussi de contribuer à la lutte contre la féminisation de la pauvreté.

Le développement de ces nouvelles formes d'organisations féminines qui ne cherche qu'à promouvoir un nouveau modèle de développement endogène fondé exclusivement sur les valeurs socioculturelles locales qui pose deux aspects importants que nul ne peut sous-estimer dans ce contexte actuel de profondes mutations . Ces derniers ne sont rien d'autre que le resserrement des liens sociaux qui se développent progressivement et la remise en cause d'une idée longtemps répandue d'acteurs locaux passifs, sans initiatives et réfractaires aux changements.

Mais aussi la question foncière interpelle la maîtrise de l'eau, d'où les aménagements hydro-agricoles. Partout dans le monde, la rentabilité absolue d'une agriculture vivrière, où qu'elle ait lieu, est rarement atteinte. Les aménagements hydro-agricoles, particulièrement, nécessitent des investissements élevés et leurs charges récurrentes sont lourdes. Tendre à la rentabilité dans ces conditions est une gageure. On peut néanmoins s'efforcer de l'approcher. Il faut pour cela utiliser les installations jusqu'à la limite de leurs possibilités. Avoir de l'eau à disposition et en permanence est un atout inestimable.

Au Sénégal, le riz est devenu l'aliment de base des populations urbaines et des populations rurales de certaines régions. Le développement de la riziculture irriguée constitue la priorité du secteur agricole, avec pour objectif d'améliorer la couverture de la demande alimentaire. En effet, les aléas climatiques de ces dernières années (cycle de sécheresse) ont amené le gouvernement sénégalais à orienter la politique agricole en direction de la maîtrise de l'eau grâce aux retenues effectuées le long des cours d'eau, à l'aide de barrages de dimension et de coûts variables (fleuve Sénégal, Casamance et Gambie) avec pour objectif l'amélioration des rendements céréaliers, du riz surtout, et une sécurisation de la production.

De projets de grande envergure sont lancés dans tous les pays sahéliens sous la forme d'aménagements hydro-agricoles. Avec des objectifs différents, la maîtrise de l'eau était déjà recherchée à l'époque coloniale. La sécheresse et la désertification marquant ces dernières années, ont accru l'ampleur et l'intérêt porté à ce type de projet. Ces aménagements ont une double finalité :

Un objectif productif : la recherche d'un accroissement global de la production pour viser à l'utilisation optimale des ressources naturelles net financières, nécessitant pour celui qui investit un contrôle de la gestion du patrimoine foncier valorisé par un ensemble

d'infrastructures. Des règles et des contraintes sont donc édictées ;

un objectif de développement rural local visant à assurer un revenu agricole sécurisé pour un maximum d'agriculteurs (donc le moins inégalement possible) mais aussi une amélioration qualitative du niveau de vie (sur le plan sanitaire, des infrastructures telles que les routes, écoles, puits, etc.)

Le contrôle de l'eau étant une pierre angulaire des aménagements, le problème foncier s'avère central. La terre aménagée à grands frais doit permettre une augmentation de la production et en principe du revenu (notamment avec les cultures de contre-saison). Le contrôle de cet espace rare est un enjeu régional essentiel, quel que soit le pays ou la région. La plupart des aménagements offrent entre eux bien des similitudes. Les droits traditionnels sont apurés, l'Etat s'approprie et aménage des terres via le projet et concède des droits d'exploitation à titre plus ou moins précaires aux paysans. Les attributaires sont quasi exclusivement des chefs de famille (hommes), y compris dans les régions où les cultures développées sont du ressort des femmes. Le recours à la main d'œuvre et au savoir faire féminin est fréquent, mais le contrôle de la production échappe aux femmes. Cette situation génère parfois des conflits qui mettent parfois en péril la viabilité du projet.

En raison de potentialités en ressources (terres et eaux) et des aménagements (barrages), l'Etat a conféré à la région du fleuve Sénégal un rôle de premier plan dans la politique nationale de développement, singulièrement dans la stratégie d'autosuffisance et de sécurité alimentaire. Cette politique étayée à travers les orientations de politiques agricoles définies par le plan directeur de développement de la rive gauche du fleuve Sénégal (PRDG), le plan céréalier, la Déclaration de politique agricole, la cinquième lettre de mission de la SAED, s'inscrit dans le cadre de l'objectif de relance de la production et notamment en cultures irriguées dans les zones qui permettent une maîtrise totale ou partielle de l'eau.

S'il en est ainsi, il devient aujourd'hui clair que la participation des femmes ou leur prise en compte dans les instances de décisions reste fondamentale si l'on veut donner à la décentralisation et au développement à la base son véritable sens. Une décentralisation où l'enjeu central qui est la démocratie locale participante ne sera un vain mot, mais mis en pratique à travers une meilleure répartition des pouvoirs de décision, une synergie des acteurs et une diminution considérable de l'exclusion sociale. Cela est d'autant plus nécessaire que la faible performance des collectivités locales sénégalaises est souvent imputée de l'inadéquation du système actuel d'élection de « *représentants notables* » qui non seulement n'est pas conforme à la bonne gouvernance mais favorise les différentes formes d'exclusion notées.

Les études menées sur la décentralisation en tant que modèle de développement sont

multiples et variées. D'aucuns ont tenté d'articuler cette politique avec la décentralisation et considèrent ces deux notions comme étant étroitement liées. Il suffit de lire André Terrazonni 1997, pour s'en convaincre. Selon lui : « *si la décentralisation constitue un phénomène irréversible, le développement local en est la dynamique* »³⁵. Dans cette même perspective, Aly Diouf 1998, soutient : « *si la décentralisation régionale que nous appelons par néologisme régionalisation semble s'imposer comme un puissant facteur de synthèse républicaine, le développement local quant à lui, comme sa dynamique régionale actuelle* »³⁶. Comme nous pouvons bien le constater avec ses deux auteurs, il est aujourd'hui tout à fait difficile d'établir une séparation nette entre la décentralisation et le développement local. Les démarches peuvent bien entendu être différentes, mais leurs objectifs restent presque les mêmes. La décentralisation tout comme le développement local cherche à améliorer les conditions de vie des acteurs locaux en mettant surtout l'accent sur la responsabilisation, la promotion et le renforcement des initiatives de la base.

Il convient alors de voir comment valoriser les négociations sociales pour faciliter l'émergence de nouvelles formes de solidarité et les nouvelles recompositions sociopolitiques qu'il faut entreprendre pour mettre fin à cette dynamique d'exclusion et favoriser la participation responsable de tous les acteurs capables de contribuer au pilotage du développement local de Ross-Bethio. Cela nous amène à poser cette question non négligeable pour cette étude :

Comment mettre fin au dynamisme d'exclusion qui caractérise le processus de décentralisation dans lequel sont ignorées ces femmes sénégalaises dont les potentialités et le dynamisme convainquent plus d'un rôle important qu'elles peuvent jouer pour la bonne marche de la politique ?

Un adage bien connu des Sénégalais nous apprend que « *pour guérir un mal il faut d'abord connaître ses racines* ». Partant de cette sagesse populaire, nous soutenons qu'une meilleure intégration de la dimension « *genre* » dans ce contexte de décentralisation demande avant tout une bonne maîtrise des véritables facteurs qui expliquent leur marginalisation. C'est dans cet esprit que nous retenons cette question centrale pour mieux orienter notre recherche :

³⁵Terrazonni : la décentralisation à l'épreuve des faits, 1997, Paris , librairie générale de droit, 288p

³⁶ Diouf : l'expérience sénégalaise de la décentralisation, facteur d'approfondissement de la démocratie locale, d'organisation de la gouvernance locale et de la promotion du développement local, acte du colloque international de Dakar sur la régionalisation du 1^{er} au 3 Juillet 1996, Edition du CREDILA, p347, 1998.

Quelles sont les déterminants qui président du faible accès au foncier des femmes a Ross-Bethio dans ce nouveau contexte de décentralisation ?

Autrement dit, pourquoi les femmes demeurent une composante quasi ignorée alors que la politique de décentralisation compte sur la synergie de l'ensemble des acteurs locaux pour mieux répondre aux attentes des populations ?

Dans quelle mesure, existe-t-il des perspectives de changements des rapports de pouvoir pour un avenir davantage prometteur pour leur terroir ?

Aujourd'hui, on s'accorde pour reconnaître que les femmes jouent un rôle important dans l'économie des pays et plus particulièrement dans l'agriculture pour les pays fortement agricoles et sous-développés comme le Sénégal. Cette conviction est traduite au niveau national par l'élaboration des stratégies nationales pour l'intégration des femmes au développement.

L'économie du Sénégal repose presque exclusivement sur le secteur agricole et pourtant l'agriculture reste encore fortement soumise aux différents aléas climatiques et reste faiblement modernisée.

Cependant, des efforts sont faits dans ce sens. En effet, le Sénégal a adopté une politique agricole dont les différents objectifs portent sur l'autosuffisance alimentaire, l'augmentation des revenus des populations et la protection de l'environnement. Et pour combler le déficit agricole après la Nouvelle Politique Agricole des années 80, les autorités ont élaboré et adopté la Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastorale (LOASP) qui est promulguée en 2004.

Le secteur primaire occupe plus de 80% de la population avec une majorité de femmes. Leur nombre est renforcé par les migrations des hommes vers les pays côtiers ou encore vers les villes à la recherche de conditions de vie meilleures.

De ce fait, les femmes sont au début et à la fin de la chaîne pour les activités agricoles. En effet, elles sont massivement présentes dans le secteur de la production agricole et de plus en plus dans le secteur de la transformation des produits agricoles qui constitue aujourd'hui la principale source pour mener des activités génératrices de revenus.

Dans la plupart des régions du pays, les femmes ont en charge la transformation et la Commercialisation des produits cultivés comme spécificité. Les femmes travaillent généralement sur des terres appartenant à leurs maris. A l'inverse de l'importance du niveau d'occupation des femmes dans le travail agricole, elles rencontrent de nombreuses contraintes pour faire valoir leurs droits sur la terre. En outre, elles ont difficilement accès à la technologie moderne pour le travail sur les champs. Les tâches faites par les femmes sont les dernières à être améliorées.

On peut supposer que cette situation à des conséquences fâcheuses sur la productivité

en général et sur le développement d'une manière globale car plus de 80% des femmes en milieu rural sont actives dans le secteur agricole.

Elles travaillent sur des terres dont elles ne sont pas propriétaires. Et les terres prêtées aux femmes sont souvent pauvres et de petites tailles. A l'inverse, de plus en plus de femmes deviennent des chefs de ménages. Elles leur reviennent alors d'assurer la production pour l'ensemble des membres de la famille.

De plus en plus, les cultures vivrières sont souvent délaissées aux mains des femmes tandis que les hommes s'adonnent à des cultures de rente. Mais force est de constater que les situations des femmes sur la question peuvent différer d'une région à l'autre et aussi d'une ethnie à l'autre. Quelle est la situation réelle des femmes par rapport à l'accès et au contrôle de la ressource terre ? Et quelles sont les préoccupations des femmes sur la question ?

Fort de ce constat plusieurs lois et décrets ont été élaborés, votés, dans le but de rendre équitable l'accès à la terre pour une meilleure productivité agricole. Cependant, la mise en œuvre effective de ces textes de lois se heurte à plusieurs contraintes. Et à l'instar de Kader Boye (1978), qui s'est focalisé sur la situation du Sénégal, plusieurs analystes ont montré qu'en Afrique, de l'ère coloniale à nos jours, des tentatives de codification de l'égalité de chances à l'accès à la terre n'ont pas toujours été couronnées de succès, plus spécifiquement quand il s'agit des femmes, avec comme conséquence une forte remise en question des réformes foncières entreprises et quelques fois la revendication de retour aux régimes traditionnels.

Les processus de décentralisation qui a pour but de modifier le paysage politique et institutionnel afin de promouvoir des pouvoirs égaux et intégraux à tous les citoyens dans de nombreuses sociétés à l'échelle mondiale. En transférant fonctions, ressources et diverses responsabilités politiques et fiscales aux gouvernements régionaux locaux ou municipaux, la décentralisation permet aux femmes et aux hommes de participer aux initiatives ayant des répercussions directes sur leur vie et d'y être représentés adéquatement. Mais la réalité en est toute autre.

Si les inégalités fondées sur le genre causent du tort aux personnes, affectent leur bien être et nuisent au développement d'un pays, comment expliquer qu'elles existent dans un si grand nombre de pays ? Pourquoi certaines inégalités fondées sur le genre sont-elles beaucoup plus difficiles à éliminer que d'autres ? Comment expliquer des améliorations rapides dans des domaines comme la santé et la scolarisation alors que d'autres secteurs comme la participation politique et l'égalité des droits fonciers souffrent encore d'un déséquilibre notable ? Quels sont donc les facteurs qui s'opposent à l'évolution des relations hommes et femmes et à l'élimination des inégalités fondées sur le genre ?

De ce fait notre recherche s'appuiera sur les présupposés théoriques et méthodologiques du schème actanciel qui implique la reconnaissance de l'intentionnalité de l'action et son irréductibilité causale.

Sa forme logique est la suivante

$$(A \text{ p } B) = (B \in S, S \{ \Sigma a \rightarrow \Sigma e \} \rightarrow B \rightarrow S)$$

Σa = ensemble des acteurs

Σe = ensemble des effets de leurs actions

B = la résultante des comportements des acteurs impliqués

S = une situation, un champ ou un système d'action

Et l'on se réfère à notre sujet nous aurons :

Σa = les femmes formatrices du CEDAF

Σe = le faible accès au foncier

B = le développement local

S = Ross Bethio

En effet, nous ne nous attèlerons pas au cours de notre recherche à montrer le faible accès au foncier des femmes dans la vallée du fleuve Sénégal, parce que toutes les recherches antérieures l'ont déjà fait. Nous allons démontrer les conséquences de ce faible accès sur le développement local.

I-1-l'hypothèse

Le faible accès des femmes au foncier peut constituer un frein pour le développement local de Ross Bethio.

I-2-objectif de recherche

- ✓ Identifier les besoins prioritaires des femmes pour l'accès et le contrôle de la terre afin d'augmenter leur niveau de productivité.

I-2-1-Objectifs spécifiques

- ✓ Analyser les contraintes majeures pour l'accès le contrôle et l'utilisation des ressources.
- ✓ Identifier le mécanisme de gestion et de distribution des ressources et les solutions pour accroître la participation des femmes, en vue d'un développement harmonieux.

I-3-la conceptualisation

Elle comprend la définition des concepts et leur opérationnalisation en dimensions et indicateurs. Ces derniers vont par la suite alimenter le choix des variables et des outils d'enquête. Il s'agit d'identifier les caractéristiques par lesquels le fait étudié pourrait être spécifié par rapport à d'autres faits similaires. Le concept représente une structure, mentale réunissant certaines caractéristiques constantes d'un fait. Il permet à la fois de reconnaître l'objet ou le phénomène et de le distinguer des autres.

La définition des concepts de l'hypothèse se fera à partir du faible accès au foncier dont la discrimination et de marginalisation nous serviront de prétexte et du développement local dans la commune de Ross-Bethio

I-3-1-Le faible accès au foncier

La discrimination est un terme en français de grammaire et de rhétorique emprunté au, mot anglais « *discrimination* » du latin « *discriminatio* » qui traduit l'idée de séparation et peut revêtir un double sens. En effet, sans idée de traitement inégal, ce terme veut dire l'action ou le fait de différencier en vue d'un traitement séparé les uns des autres en les identifiant comme distincts. Il devient synonyme de distinction qui veut dire l'action de distinguer, de séparer deux ou plusieurs éléments d'après les caractères distincts.

Alors qu'avec une idée de traitement inégal, dans un sens péjoratif, le concept de discrimination signifie le traitement différencié, inégalitaire, appliqué à des personnes sur la base de critères variables, autrement dit l'action de distinguer une personne, une catégorie de personnes ou un groupe humain en vue d'un traitement différent d'après ces critères de variables.

Ces critères de variables de la discrimination sont définis par Gilles Ferréol et alii « *comme étant la race, le sexe, la religion, la culture pour ne pas dire la problématique des*

inégalités. »³⁷

En fait discrimination apparaît lors des actions collectives entre les différents groupes d'acteurs au sein des structures d'action collective. Dans le cas de l'accès au foncier à Ross-Bethio, le concept de discrimination peut revêtir un sens négatif pour s'appliquer en défaveur des femmes et au profit des hommes notamment dans le domaine de la politique, si leur représentation quantitative au sein de l'instance suprême de délibération ne correspond pas à leur effectif total à leurs rôles sociaux. Aussi, si les décisions (affectation des terres, critère d'affectations) qui seront prises au sein des structures politiques de gestion du foncier, soit en leur défaveur et si les femmes élues ne sont pas qualifiées pour ce travail. Entre autre, la discrimination des femmes dans cette zone sera de nature politico culturelle si elle intervient au nom d'un pouvoir politique comme l'Etat sénégalais dans les structures politiques de gestion foncière (conseil rural, union d'organisation paysannes préfecture) car la politique, « *c'est l'ensemble des processus et des rôles sociaux par lesquels sont effectivement prises et exécutées des décisions qui engagent et obligent tout un groupe* »³⁸.

Donc on peut dire que la discrimination politique féminine « *n'a pas pour autant vécu et l'accès à la gestion des affaires politiques reste encore extrêmement ardu pour les femmes tel que l'indique leur nombre dérisoire aussi bien au niveau de la sphère gouvernementale et du corps législatif* »³⁹, au niveau des fonctions de responsabilités au sein des partis politiques. C'est une preuve que l'instauration de la démocratie n'a pas nécessairement pour effet d'assurer une participation équitable des hommes et des femmes au pouvoir politique et à l'élaboration des politiques. C'est aussi la confirmation que le rôle joué par les masses féminines dans l'établissement d'institutions démocratiques est loin d'introduire des bouleversements notables dans la gestion des affaires publiques.

La marginalisation est définie dans le grand Larousse comme le fait de marginaliser, verbe qui veut dire « *mettre quelqu'un à l'écart de la société, le situer en dehors du centre d'une activité ou écarter quelque chose ou une activité de ce qui est essentiel* »⁴⁰.

³⁷Gilles Ferréol et allié... dans Dictionnaire de la sociologie, 3ème édition, Dumand collection 2002, 242p

³⁸encyclopédieuniversalis, juillet 1990, p.560

³⁹Djibo. H. « la participation des femmes africaines à la vie politique les exemples du Sénégal et du Niger », l'harmattan, 2001, p 8

⁴⁰ Le grand Larousse en 5 volumes, t4, paris, Larousse, 1991,p 1950

Et pour le nouveau petit robert dictionnaire le Robert, « *action de marginaliser, qui veut dire ceux que la société n'intègre pas* »⁴¹ et qui renvoie selon Balandier à « quelque chose de marginal, qui n'est pas au centre, qui évolue en marge d'une situation d'une activité prise comme repère »⁴² le grand Robert de la langue française.

Par ailleurs, il convient de se demander dans quel secteur du foncier s'effectue ? Est-ce dans le domaine économique ? Le concept d'économie est un mot emprunté au latin qui veut dire disposition, arrangement, du Grec « *Oikonomia* » administration de la maison. Dans le domaine privé, c'est l'art de gérer les ressources d'un ménage, d'administrer les richesses de la cité, de l'Etat mais aussi l'ensemble des activités humaines des ressources concourant à la production et à la répartition des richesses.

Employer comme un adjectif de la marginalisation, le concept d'économie oriente l'idée de marginalisation dans le contexte d'administration des richesses de la cité, de l'Etat. De ce fait, il renvoie à l'ensemble des activités humaines et de ressources concourant à la production et à la répartition des richesses notamment l'accès au foncier. Par conséquent, si la participation des femmes dans les domaines d'activités principales du foncier n'est pas effective, si leurs moyens de production et de commercialisation sont faibles, nous pouvons affirmer que l'accès faible des femmes au foncier à Ross-Bethio est du à une marginalisation socio-économique.

Pour le concept de foncier nous dirons, que c'est un domaine vaste et complexe. On parle de foncier rural et de foncier urbain, de foncier agricole, pastorale, halieutique etc. nous nous limiterons simplement au foncier agricole (même si le foncier agricole et le foncier pastoral sont difficiles à séparer à cause des conflits). Conçu d'abord comme un adjectif qualificatif, le foncier désignait « fundus » le fonds de la terre et le type de pouvoir de statut et de revenu qui pourrait être tiré. Plus connu aujourd'hui comme substantif, on y adjoint souvent un adjectif pour traduire ses multiples spécificités. C'est ainsi qu'on parle de foncier agricole, pastorale, halieutique et forestier. On parle également de foncier rural et de foncier urbain. Mais, plus substantiellement, l'adjectif foncier renvoie à une conception de « la propriété » décrite en termes d'immeubles et de meubles. Pour Etienne Roy, l'objet foncier est « l'ensemble des rapports entre les hommes impliqués par l'organisation de l'espace ».⁴³

Le foncier est une représentation que la société a de l'ensemble de ses ressources naturelles, y compris la terre, autrement dit des terres quelle contrôle et des ressources quelle

⁴¹le nouveau petit robert dictionnaire le Robert, mars 2004, p 1354

⁴²le grand Robert de la langue française, 1991, p225.

⁴³ E Le Roy in enjeux fonciers en Afrique Noire, ORSTOM-Karthala, Paris, 1983, p 11

porte. Il est aussi l'ensemble des rapports entre les individus concernant la terre et les ressources naturelles. Le foncier concerne leur rapport au sens large du terme, les rapports entre les hommes et les femmes, entre les aînés et les cadets entre les premiers occupants et les autres, entre les puissants et les faibles entre les différentes sociétés, entre les communautés de bases et celles qui les dominent entre ces communautés et les organisations hiérarchiques qui les contrôlent.

Selon Abdoulaye Bara Diop :

*« Le foncier dans sa conception la plus désigne tout ce qui, directement ou indirectement, se rattache à un fond de terre (sol, forêt, faune, eau, etc). Il met enjeu des facteurs d'ordre juridique (normes coutumières, statut légal de la terre et des ressources, dispositif législatif...) et des facteurs techniques (technique d'aménagement qui transforment la valeur et parfois le statut de la terre ».*⁴⁴

Pour les chercheurs de l'APREFA (association pour la Promotion des ressources et études sur le foncier en Afrique) est l'ensemble particulier des rapports sociaux ayant pour rapport la terre ou l'espace territorial. Ces rapports sociaux sont principalement déterminés par le facteur économique (accumulation primitive du capital et extraction de rentes) juridique (normes d'appropriation et modalités de règlement de conflits), puis par les techniques d'aménagement pouvant matérialiser et caractériser ces rapports sociaux en autant de régimes distincts.

Il n'est pas seulement donc un bien économique ou une marchandise, il a également d'importantes dimensions culturelles politiques et sociales qui sous tendent son accès, son exploitation et son contrôle.

I-3-2-Développement local

Selon F.Partant

« Le développement ne peut pas être que la réalisation progressive d'un double potentiel : d'une part le potentiel que représente toute collectivité humaine et tous les individus qui la composent, d'autre part celui qui constitue le milieu physique dans lequel se trouve cette collectivité ; son milieu qu'elle utilise pour assurer son existence et préparer celles des générations à venir. De même, un enfant se développe en devenant adulte, non en enfilant un costume d'adulte, une société se développe à partir de ce qu'elle est elle-même en mettant en

⁴⁴Diop .A.B La société wolof :tradition et changement,Karthala, Paris, 355p

profit les ressources qu'elle dispose et varient beaucoup d'un point de la planète à un autre »⁴⁵.

Autant dire que F. Partant prône un développement endogène avec comme stratégie l'utilisation des ressources locales conformément aux besoins des populations.

Le développement local part du même principe. Il est compris d'une manière générale comme le développement généré à partir des entités locales (collectivités territoriales décentralisées, circonscriptions administratives de base, associations de développement) ou comme un effort d'auto-génération de richesses et d'emplois par les communautés de base elles mêmes.

Le développement local implique une stratégie de mise en œuvre. C'est pourquoi Paul Houé le définit : *« la mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la valorisation des ressources humaines et naturelles d'un territoire donnée relation négociée avec les ensembles économiques et politiques plus vastes dans lesquels ils s'intègrent »⁴⁶.*

L'emploi du terme local ne signifie pas une quelconque autarcie ou autosuffisance mais le développement local impose un espace où des réseaux nombreux d'une grande diversité se superposent de façon suffisamment dense pour créer un développement. C'est aussi dans cette perspective opérationnelle que Paul Coulmin définit le concept comme :

« La mise en rapport de réseaux de groupes socio-économiques et de niveaux d'échelle...Il ne se définit surtout pas comme une pratique de l'autarcie ou de l'enfermement. Les microprojets qu'il génère s'entrecroisent et échangent entre eux et avec des systèmes plus larges, systèmes emboîtés ou systèmes de filières »⁴⁷.

Le niveau local, c'est-à-dire une communauté d'acteurs publics et privés offre un potentiel de ressources humaines, financières et physiques, d'infrastructures éducatives et institutionnelles dont la mobilisation et la valorisation engendrent des idées et des projets de développement.

Pendant longtemps, le développement a été presque entièrement appliqué au domaine économique et souvent confondu avec le terme de croissance. Les principes du développement local dépassent cette vision réductrice du développement au domaine économique. Il vise l'économique, le culturel et le social qui sont chacun création d'innovations, de richesses, de dynamisme. Ainsi, c'est un développement global qui repose néanmoins sur la réalisation du

⁴⁵ Partant.F. la fin du développement, naissance d'une alternative .paris, la découverte Maspero, 1983, p28

⁴⁶ Houé. P.cité par Mercoiret.M.R(s/d) :l'appui aux producteurs locaux : guide à l'usage des agents de développement et des responsables et groupements, paris, Karthala, 1994, 463p

⁴⁷Coulmin.P. la décentralisation : la dynamique du développement local, Paris, Syros et ADELS, 1986, p73

tissu économique qui en est le moteur principal.

Bref, le développement local comporte trois traits fondamentaux : il est endogène, interdépendant et collectif. L'endogénéité se réfère au niveau d'impulsion du développement, le local avec sa capacité d'autocréation et son dynamisme interne, l'interdépendance à l'articulation des réseaux spatiaux et sociétaux et le collectif aux différents domaines qu'embrasse le développement local.

Tout cela pour dire qu'on ne fait pas allusion à un espace où circulent politiciens comme le disait De Sardan mais à un autre niveau, celui par exemple d'une opération de développement rural, qui met en rapport direct et indirect une série d'acteurs relevant de catégories variées : paysans jeunes sans emploi, femmes, notables ruraux, agent de développement de terrain, représentants locaux de l'administration, membres d'ONG, experts de passage etc. Ces acteurs développent, tous auteur d'un projet de développement donne des stratégies personnelles et professionnelles, menées selon des critères multiples : renforcer le patrimoine foncier pour certains.

I-4-Operationalisation des concepts

Concepts	Dimensions	Composantes	Indicateurs
Faibles accès au foncier	Discrimination politico culturelle	Faible représentation des femmes dans les organes de gestion -Absence de pouvoir de décision	Le nombre total de femmes Le nombre de femmes dans chaque commission Postes occupées par les femmes nombre de mandat des femmes types d'activités

	Marginalisation socio économique	<ul style="list-style-type: none"> -Division marginal du travail -Faible affectation des ressources foncières -Manque de moyens de production, de commercialisation et de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> pourcentage d'affectation les moyens naturels les moyens scientifique et technique moyens financiers et organisationnels place de la production dans le marche
Developpement local	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation avec les besoins et attentes des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gouvernance locale - Participation de tous les acteurs - Introduction d'innovation et la redécouverte des valeurs locales 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans les politiques agricoles Prise en compte des savoir faire L'information Participation des femmes <u>Appui des partenaires</u>

CHAPITRE II :CADRE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique est la deuxième étape de notre démarche. C'est un lieu de la construction de l'objet et de la mise en œuvre du protocole d'observation que nous allons déployer en vue de l'appréhender. Car l'objet scientifique de recherche ne doit pas être un

existant concret, une expérience sensible, mais une construction abstraite qu'il faut prendre en charge par une méthodologie rigoureuse et pertinente.

L'idée de départ est de pouvoir mettre en relief les situations différentes et complexes que vivent les femmes par rapport surtout à l'accès à la terre. De ce fait, l'échantillon devrait être le plus divers possible.

Ross-Bethio ne constitue pas une zone homogène tant du point de vue des potentialités économiques (surtout agricoles) que du point de vue des peuplements.

La méthodologie de terrain adoptée est de type participatif dans la mesure où elle permet, en outre, au groupe cible lui-même de faire l'analyse de sa situation et de dégager des voies de solutions qui lui sont propres et qui peuvent être réalisées.

II-1-Histoire de la collecte des données

Les groupes cibles (hommes/femmes) afin d'appréhender leur vécu et leurs opinions par rapport à l'accès des femmes à la terre et à la technologie mais aussi il sera question de voir l'impact de ces derniers dans le développement local.

- Les responsables coutumiers pour définir les lois, les règles et les usages par rapport à la terre et les différentes évolutions observées depuis ces dernières années sur l'accès des femmes à la terre et à la technologie

- Les structures d'intervention sur place pour définir leur approche par rapport à la question mais aussi les contraintes rencontrées vis-à-vis de l'accès des femmes à la terre et à la technologie et le niveau de participation de ces dernières aux activités de développement.

Cette étude qui s'est étalée sur une période relativement longue a nécessité pour la collecte 2 grandes phases : une recherche documentaire et une enquête exploratoire

II-2-La recherche documentaire

Elle s'est déroulée en plusieurs temps. En vérité, elle n'a pas été limitée dans le temps. Au fur et à mesure que nous avançons dans l'étude, nous faisons aussi de la recherche documentaire. Cependant, nous avons débuté par la consultation d'ouvrages généraux sur notre thème d'étude à savoir le genre et l'accès au foncier. Les multiples lectures effectuées nous ont permis d'identifier un problème général de recherche sur lequel nous nous sommes penchés pour tirer une question générale de recherche.

Ensuite, nous avons consulté des ouvrages plus spécifiques qui touchent directement le problème qui nous intéresse la participation des femmes dans le cadre du développement local. En outre, nous nous sommes intéressés à des documents et des études qui ont été réalisés sur le

Delta en général et sur Ross-Bethio en particulier.

La recherche documentaire nous a amené à fréquenter un certain nombre de bibliothèques et de centres de documentation. A Saint Louis, en plus de la bibliothèque universitaire et des centres de documentation (lettres et sciences humaines, sciences juridiques et politiques et sciences économiques et de gestion), nous nous sommes rendus à la bibliothèque du centre culturel français, dans les centres de documentation de l'OMVS, de l'ISRA et au siège de l'ARD.

En plus de ces sources documentaires, nous avons mis à contribution les techniques d'information et de la communication qui, du reste, nous a été d'un apport considérable pour la formation de l'information.

II-3-Enquête exploratoire

L'enquête exploratoire que nous avons réalisée à Ross-Bethio a duré quinze (15) jours. Elle s'est articulée autour de deux objectifs principaux. Il s'agissait premièrement pour nous de nous familiariser avec notre milieu d'étude. Deuxièmement, il était question de rencontrer des personnes ressources afin de recueillir des informations sur un certain nombre de points qui concernent l'étude. Essentiellement, ces rencontres devaient nous permettre d'avoir une vision première sur les thèmes tournant autour du genre et de l'accès au foncier à Ross-Bethio. C'est pourquoi nous avons sérié nos guides d'entretien de manière à toucher l'essentiel des personnes ressources. Cette catégorisation n'est pas certes exhaustive mais pour une première approche du terrain, elle présente l'avantage d'être réaliste et assez légère compte rendu des objectifs fixés de la durée de l'enquête et des moyens matériels à notre disposition.

Cette phase s'est faite par la collecte et l'analyse des données secondaires et par des entretiens avec des informations clés.

Dans cette perspective, diverses sources ont été consultées : des mémoires de maîtrise de sociologie et de géographie, des rapports d'ONG, de services étatiques, des projets de développement... Ces informations ont été collectées par celles collectées auprès de certaines personnes ressources (agents ONG, fonctionnaires de l'Etat, leaders paysans...).

Les entretiens quant à eux ont consisté à des conversations informelles et ouvertes. Nous avons utilisé comme technique l'interview non standardisée et les discussions de groupe. Elles ont été complétées par des observations de terrain qui nous ont permis par un contact direct de la réalité, d'avoir un aperçu de la vie quotidienne des populations.

L'analyse des données ainsi recueillies nous a permis de faire un diagnostic, certes incomplet mais suffisant pour servir de support à la formulation de notre hypothèse de recherche. En outre, la pré-enquête a été déterminante pour le choix des méthodes d'investigation. De même, elle a été le prétexte pour une large information en direction des acteurs. Cela pour lever tout équivoque quant aux objectifs et démarche de l'étude et pour préciser la contribution que nous espérons de leur part. Dans la même lancée nous avons pu identifier les passages obligés, les personnes ressources, les groupes stratégiques, la structure de la population, ce qui a quelque peu facilité le travail d'échantillonnage.

II-4-Les techniques de recueil des données

D'après Bachelard, « un fait social doit être conquis, construit et constaté » : conquis par rapport aux préjugés car comme le disait Durkheim, la science de la société ne doit pas consister en une simple paraphrase des préjugés mais elle doit faire voir des choses qui n'apparaissent pas au sens commun ; construit à partir de l'interaction des données recueillies et de l'analyse qui en est tirée et constatée à partir des données de terrain.

Dans le but de mieux constater les faits, le chercheur doit procéder à une diversification des méthodes de recherche. Cela lui permettra de réunir le maximum d'information sur le problème à élucider. Pour ce faire, nous avons fait appel aussi bien à la méthode quantitative (questionnaire) qu'à la méthode qualitative (guide d'entretien, entretien informel).

Le questionnaire : il nous permet de quantifier à travers la mesure des fréquences, mais aussi d'expliquer la causalité, de faire une comparaison et d'observer une relation entre les variables.

L'entretien nous a permis de mieux comprendre grâce à des informations non saisissables à partir du questionnaire.

II-5-L'échantillonnage

Sachant que l'enquête ne concernera pas toute la population, il serait souhaitable de faire un échantillonnage. Ce dernier n'est rien d'autre que le fait de choisir une partie (l'échantillon) pour représenter le tout (la population mère), d'où une extrapolation des conclusions sur un ensemble.

Extrapoler des conclusions à un ensemble, à partir d'informations sur un échantillon se fait sans difficulté lorsque l'ensemble sur lequel porte l'échantillon est homogène. Mais dans les sciences de l'homme, l'extrapolation est plus délicate.

Dans notre étude nous avons choisi l'échantillonnage aléatoire simple ou chaque membre d'une population a une chance égale d'être inclus à l'intérieur de l'échantillon. Chaque combinaison de membres de la population a aussi une chance égale de composer l'échantillon. Ces deux propriétés sont ce qui définit un échantillonnage aléatoire simple. On doit dresser une liste de toutes les unités incluses dans la population observée pour sélectionner un échantillon aléatoire simple. A cet effet, il sera question d'un échantillon aléatoire sans remplacement qui est beaucoup plus pratique et donne des résultats précis.

L'échantillonnage des acteurs pour notre recherche s'est fait distinctement suivant les critères propres à chaque catégorie d'acteurs.

Ainsi, pour ce qui est du groupement féminin, nous avons retenu quatre critères d'échantillonnage suscités par le terrain, à savoir :

Le statut

Le dynamisme

Les ressources foncières et financières disponibles

Le nombre de membres du groupement

Pour ce qui est de l'échantillon des acteurs intervenant dans la gestion foncière dans cette zone, les critères d'échantillonnages retenus sont :

- ✓ La maîtrise de la gestion foncière du groupement féminin
- ✓ La collaboration avec les groupements féminins dans la gestion foncière

Pour le conseil rural nous avons dégagé comme échantillon deux conseillères, le maire. Ce qui nous donne un total de trois personnes à enquêter au niveau du conseil rural.

Au niveau de la SAED nous nous sommes adressés à la responsable de la promotion féminine au niveau de la délégation de Dagana secteur bas-delta du fleuve Sénégal qui a son siège à Ndiaye. La conseillère agricole de cette zone a également été interrogée. Ce qui nous amène à un effectif de deux.

Pour ce qui est de la CNCAS et de la sous préfecture, un acteur a été retenu pour chacune des structures. Pour les partenaires, deux ont été retenus, FEPRODES et le plan international de Saint Louis. Ce qui a ramené notre échantillon à 9. Par conséquent, notre échantillon s'élève maintenant à 39.

Les cibles de la recherche ont été le conseil rural, le GIE, la SAED, la sous préfecture, la CNCAS, le FEPRODES, le plan international de Saint Louis.

Le GIE constitue notre cible principale car c'est sur lui que porte la recherche. Leur rapport avec les autres structures va nous éclairer sur les stratégies déployées pour une meilleure intégration des femmes dans la gestion foncière .

La SAED en tant que société d'Etat, est répertoriée comme cible du fait de son rôle de conseiller agricole.

La CNCAS est retenue parce qu'elle est la structure de financement agréée par l'Etat pour le secteur agricole.

La sous-préfecture a le pouvoir de contrôle et d'approbation des affectations des terres par le conseil rural et intervient généralement dans le règlement des conflits.

En plus, nous avons parlé à quelques-uns de leurs partenaires notamment la FEPRODES et le plan international de Saint Louis. Le choix de ces partenaires s'explique par la qualité du soutien qu'ils apportent aux femmes.

II-6-Techniques d'exploitation des données

Le dépouillement : pour mieux faciliter l'interprétation des données du terrain, nous avons procédé à un dépouillement manuel. Ainsi, nous avons regroupé d'une part les variables quantitative et d'autre part les données qualitatives.

Le traitement des données : il existe plusieurs techniques de traitement des données. Dans le cas de notre étude, nous avons, pour ce qui est des données du questionnaire fait des tris à plats, c'est-à-dire, le calcul de la distribution des effectifs et des pourcentages de modalités de réponses pour chaque question. Nous avons aussi fait des tris croisés afin de les mettre en corrélationnelles variables, susceptibles de donner des réponses à l'hypothèse.

Et en dernier lieu, il sera question d'analyser et d'interpréter les résultats.

II-7-Difficultés rencontrées

Le sociologue, l'anthropologue, l'agronome ou n'importe quel intervenant qui évolue dans le monde rural, tous presque dans leurs rapports avec les paysans sont confrontés aux mêmes problèmes : l'attitude de ceux-ci à leur égard. Hormis les difficultés d'ordre méthodologique et celles liées au manque de moyens presque inhérentes à la recherche en Afrique, le problème majeur est la réticence voire l'indifférence de certains individus. En effet, cette phase lapidaire revenait constamment de la bouche des enquêtés : « *depuis plus de trois décennies, l'on mène des investigations dans notre village, malgré cela, elles n'ont pas servi à améliorer nos conditions de vie* ».

TROISIEME PARTIE :ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Tableau 1

IDENTIFICATION SOCIOLOGIQUE

Tableau 1a repartition selon l'age

Classe d'âge	[30,34]	[35,39]	[40,44]	[45,49]	[50,54]	Total
Effectif	3	6	9	15	6	39
pourcentage	7.69	15.38	23.07	38.46	15.38	100

Dans ce tableau il est question de voir les classes d'âge de nos enquêtés et particulièrement des femmes du GIE SopeySeydiAbabacarSy. Cela permettra de voir quelle est la classe d'âge qui s'investit le plus dans le foncier dans cette localité. Les 7.69% de la population représentent les femmes âgées de 30 à 35ans et cela revient à dire que cette tranche ne s'investit pas trop et pourtant elle constitue la tranche la plus active de toute population. 38.46% représentent les femmes âgées de 45 à 49 et la tranche d'âge qui s'investit le plus dans les GIE à Ross Bethio et au Sénégal en général. On voit aussi dans la même tranche que les leaders du GIE en font parti.

Tableau 2 repartition selon le sexe

Sexe	Feminin	Masculin	Total
Effectif	35	04	30
Pourcentage	87.18	12.82	100

Notre échantillon global est de 39 dont 4 hommes et 35 femmes. Cela s'explique par le sujet de

recherche qui a comme acteurs principaux les femmes plus précisément le groupement qui a une finalité socio économique. Les 12.82 % constituent une partie des acteurs de la zone dans la gestion foncière.

Tableau4 répartition ethnique

Ethnies	Wolofs	Sérères	Pulaars	Mandingues	Autres	Total
Effectif	20	04	11	02	02	39
Pourcentage	51.28	10.25	28.20	5.12	5.12	100

À l'image de la répartition ethnique de la population totale de Ross Bethio, la répartition ethnique de notre échantillon global compte 51.28% de wolofs, 28.2% de pulaars de 10.25% de sérères. Cette situation atteste d'une bonne représentativité de toutes les couches ethniques de notre échantillon est similaire à ceux de la répartition ethnique de la population de Ross Bethio. De ce fait on note une majorité des wolofs dans la mesure où cette zone est le fief des walowalo qui ne sont rien que des wolofs.

Tableau5 répartition selon la religion

Religion	Musulmanes	Chrétiennes	Autres	Total
Effectif	39	00	00	39
Pourcentage	100	000	00	100

La totalité de nos enquêtés sont des musulmans. Cela s'explique par la structure de la population mère à savoir la population la commune de Ross Bethio qui n'enregistre presque pas de chrétiens. Et dire que Ross Bethio est un milieu traditionnel de confession musulmane donc la rareté d'une population chrétienne s'explique. De plus le nom du GIE est en lui-même évocateur dans la perspective où il porte le nom d'un guide musulman et les gens se ressemblent ou s'identifient dans des milieux où ils ont aux mêmes croyances et les mêmes intérêts.

Tableau 6 répartition selon la confrérie

Confréries	Mourides	Tidjanes	Khadres	Layennes	Ndiassannes	Autres	Total
Effectif	05	24	08	00	02	00	39
pourcentage	12.82	61.53	20.51	00	5.12	00	100

En ce qui concerne la répartition confrérique nous dirons que plus de la moitié de nos enquêtés sont des Tidjanes soit 61.53%. Ce fait s'explique surtout le nom du GIE à savoir SopeySeydiAbabacarSy qui était un guide religieux tidjane. Ce qui fera que les adhérentes du GIE sont plus ou moins de la même confrérie dans la mesure où les affinités se ressemblent. Malgré cela on note des Mourides avec 12.82%, les Khadres avec 20.51% et les Niassennes 5.12%. Au delà des croyances confrériques, les intérêts rassemblent les individus et cet état de fait explique la présence des autres confréries.

Tableau7 le niveau d'instruction des membres du GIE

Niveau d'instruction	Primaire	Secondaire	Aucun	Total
Effectif	04	02	24	30
Pourcentage	13.34	6.66	80	100

Tableau8le niveau d'instruction des acteurs

Niveau d'instruction	Primaire	Secondaire	Universitaire	Aucun	Total
Effectif	01	01	03	02	09
Pourcentage	11.11	11.11	77.78	33.33	100

La question d'identification de notre questionnaire relative au niveau d'instruction des femmes du GIE SopeyAbabacarSy a donné les résultats suivants plus de 80% qui n'ont pas de niveau scolaire de la population enquêtée tandis que celle de l'échantillon des autres acteurs présente des résultats 11.11% pour le niveau secondaire et ceux qui sont analphabètes et 77.78% pour les acteurs qui ont un niveau d'instruction élevé.

Ce qui atteste d'un faible niveau d'instruction des femmes de la commune Ross bethio qui constituent l'échantillon du GIE alors que l'échantillon des autres acteurs est à plus de 44.45%

composés hommes dans le tableau. Cette faiblesse du niveau d'instruction des femmes se pose par rapport aux activités socio économiques qu'elles mènent. Leurs activités ont fait l'objet de vérification de la marginalisation socio économique des femmes dans la gestion foncière avec des variables telles que les domaines des femmes, le rendement économique de ces activités et de leur orientation sociale. Ceci peut être expliqué par le fait que les analphabètes vivent une inadaptation au monde moderne. Plusieurs conséquences découlent de cette inadaptation : ils ont d'importantes difficultés à communiquer, à participer à la vie de leur groupe social et culturel, à comprendre des processus complexes et diversifiés de la vie quotidienne et professionnelle, à exercer des fonctions polyvalentes, à transférer des savoir-faire d'un poste de travail à un autre et à acquérir de nouveaux savoirs faire pratiques et à les mobiliser avec efficacité.

Cette inadaptation les empêche aussi de s'exprimer et de participer pleinement à la vie quotidienne et culturelle. Ils ressentent un sentiment de perte de dignité. Il y a une exclusion sociale envers les analphabètes et beaucoup d'entre eux tombent dans la pauvreté

Tableau 9 répartition selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Marie[e]	célibataire	Veuf [Ve]	Total
Effectif	35	01	03	39
Pourcentage	89.74	2.56	7.69	100

Tableau 10 répartition selon le type de mariage

Type de mariage	Monogame	Polygame	Total
Effectif	10	29	39
Pourcentage	25.64	74.36	100

Dans ce tableau il est question de voir la situation matrimoniale de nos enquêtées et de voir le type de ménage soit polygame ou monogame. Ici on notera que 75% des femmes et plus précisément les 74.36% sont dans des mariages polygames. Cela explique le fait que les femmes adhèrent au GIE pour avoir une source de revenu à cause de la précarité de leur vie

Chapitre 1 La marginalisation socio éco comme cause du faible accès des femmes au foncier

Tableau 11 domaines d'activités

Domaines d'activités	Commerce	Agriculture	Elevage	Commerce et agriculture	Commerce et élevage	Total
Effectif	10	06	05	07	02	30
Pourcentage	33.34	20	16.66	23.34	6.66	100

Les questions relatives au premier thème de notre questionnaire numéro 1 réserve aux femmes concernant leurs domaines d'activités en ont relèvé 3 types d'activités le commerce, l'agriculture et l'élevage. Cependant on note une très nette prédominance du commerce sur les autres types d'activités, qui pratiqué en exclusivité par 33.34% de notre échantillon et est pratiqué en association avec toutes les autres formes d'activités. En effet, l'agriculture est pratiquée en association avec le commerce par 23.34% de notre échantillon à l'instar de l'élevage qui est aussi pratiqué simultanément avec le commerce à hauteur de 6.66%.

Autrement dit, le commerce est la principale activité des femmes dans la commune de Ross Bethio, particulièrement les GIE de cette localité. Ce commerce est un commerce de détails qui porte sur des produits tels que les légumes les oignons la tomate le riz le lait et ses dérivés.

Cela est paradoxal dans la mesure où le commerce en association avec l'artisanat occupe moins de 3% de la population totale de la commune de Ross Bethio qui compte presque autant d'hommes que de femmes. La comparaison entre la répartition socio professionnelle de notre échantillon du GIE et de la répartition socio professionnelle de la population totale de notre site montre que les femmes sont en marge des activités socio économiques du foncier car elles ne s'activent pas en nombre important que dans la dernière catégorie socioprofessionnelle retenue pour cette dernière: le commerce.

Cet écart constaté atteste toujours de la marginalisation socio économique de ces femmes dans la mise en valeur des ressources foncières. Mais encore l'association du commerce à toutes les autres formes d'activités socio économique de la commune de Ross Bethio, prête à croire qu'il ya tout bonnement un glissement du peu de femmes productrices agricoles et éleveurs vers le commerce de détails. Autrement dit un abandon progressif de l'agriculture et de l'élevage est en cours pour un commerce de détails portant pour la plupart sur des produits de fraude achetés moins chers à Rosso Sénégal et en provenance de la Mauritanie

Ceci pour dire que ces femmes sont marginalisées dans la mise en valeur directe du foncier en ce sens qu'elles ne participent presque pas comme des acteurs intégrés à part entière aux mêmes titres que les hommes. En effet, il est difficile de croire qu'elles choisissent de manière objective le commerce de détails au détriment de l'agriculture et de l'élevage, malgré que toutes les

ressources foncières nécessaires existent dans leur localité. Mais surtout, leur marginalisation socio économique est d'autant plus apparente compte tenu des rendements économiques faibles qu'elles tirent de leurs activités. En plus des types d'activités exercés par les femmes, nous avons cherché à connaître leur rendement économique.

Tableau 12 la Répartition selon le rendement économique

Rendement économique	Moins que l'investissement	Moins de 50000	50000a100000	Plus de 100000	Total
Effectif	04	15	07	04	30
Pourcentage	13.33	50	23.33	13.33	100

Parmi les femmes enquêtées, celles membres du GIE 6.66 enregistrent des pertes dans leurs activités socio économiques. La où 23.33% d'entre elles ont des gains de 50000 à 100000, 50% d'entre elles gagnent moins de 50000 et toutes les femmes enquêtées affirment à 100% que les retombées de leurs activités socio professionnelles participent plus à la satisfaction des besoins du foyer qu'à celles de leurs besoins personnels.

Ces résultats portant sur le rendement économiques en six mois de chaque femme de notre échantillon montrent qu'elles exercent des activités socio économiques très peu lucratives car les gains tournent autour de 50000 à 100000 f par six mois.

Les femmes qui gagnent moins de 50000 sont une partie de celles qui s'activent dans l'agriculture notamment 50% d'entre elles n'ont pas de gros bénéfices. Celles qui gagnent entre 50000 et 100000 et ceux qui gagnent plus de 100000 s'activent dans l'élevage et le commerce, dans l'agriculture et le commerce ou dans le commerce. Celles qui enregistrent des pertes sont autant dans le commerce de détails que dans les autres formes d'activités soit 13.33%.

Cet écart de fait ne milite pas en faveur de l'amélioration de leur situation, du fait que non seulement elles sont en marge des activités socio économiques du foncier et ne gagnent pas beaucoup. Mais en plus elles n'économisent pas leurs bénéfices pour augmenter leurs capitaux et sortir de leur économie primaire.

La comptabilité et la gestion de leurs activités se font de manière hasardeuse et incertaine, au jour le jour. A cela s'ajoute leur manque de moyens de production naturels, scientifiques et techniques et financiers, ce que nous verrons dans la partie suivante

I-1-Les moyens naturels

Les moyens de production dont peuvent bénéficier les femmes sont de 5 ordres les moyens naturels, les moyens scientifiques, les moyens techniques et les moyens financiers. Ainsi, au cours de notre recherche nous avons obtenu des informations relatives à ces moyens de production détenus par les femmes de notre échantillon précisément, leur accès à la terre, aux moyens scientifiques et techniques, aux moyens financiers et organisationnels qui sont les tableaux ci après

Tableau13

Terre aménagées	Importantes	Peu importantes	Très faibles	Total
Effectif	00	10	20	30
Pourcentage	00	33.34	66.66	100

Tableau14

Main d'oeuvre	Importantes	Peu importantes	Très faibles	Total
Effectif	00	03	27	30
Pourcentage	00	10	90	100

Tableau 15

Moyens techniques et scientifiques	Formation professionnelle	Seminaire de formation et de sensibilisation	Outil de travail	Pas de formation	Total
Effectif	06	02	03	19	30
Pourcentage	20	6.66	10	63.34	100

I-2-les moyens financiers dont disposent les femmes

Tableau 16

Credit	Important	Peu important	Pas important	Total
Effectif	00	03	27	30
Pourcentage	00	10	90	100

Tableau 17

Epargne	Important	Peu important	Pas important	Total
Effectif	00	02	28	30
Pourcentage	00	6.66	93.34	100

Tableau 18

Financement	Important	Peu important	Pas important	Total
Effectif	00	02	28	30
Pourcentage	00	6.66	93.34	100

Tableau 19

Dons	Important	important	Pas important	Total
Effectif	00	00	30	30
Total	00	00	100	100

En réalité elles ne possèdent presque pas de terre vue leur nombre du groupement. Cela fait que la superficie octroyée est déjà faible inutilisable en même temps par tous les membres du groupement attributaire. En effet, il faut au minimum de 0.20ha d'exploitation pour chaque individu afin de pouvoir espérer des bénéfices nous dit le maire. Alors qu'aucune des membres du groupement féminin ayant des terres n'a un tel périmètre à mettre en valeur. Au contraire elles sont obligées de s'en occuper alternativement une campagne sur une autre pour pouvoir profiter un temps soit peu de ces ressources foncières.

Ainsi, il serait vrai d'affirmer que compte tenu des faibles moyens naturels de production dont elles disposent, les femmes de la commune de Ross Bethio sont marginalisées socio économiquement. Qu'en est-il de leurs moyens scientifiques et techniques ?

A la lumière du tableau 15, nous constatons que l'accès à la formation scientifique et technique n'est effectif que pour 20% de notre échantillon de groupement féminin alors que la majorité 63.34% n'a aucune formation scientifique en liens avec leurs activités socio professionnelles. En effet, les moyens scientifiques sont plus réduits que leurs moyens techniques et consistent à la participation aux programmes d'alphabétisation en langues nationales.

Par conséquent l'analyse des moyens techniques et scientifiques de production des

femmes de la commune de Ross Bethio nous permet d'affirmer quelles sont marginalisées. Cela se vérifie d'abord dans la mesure où la formation et soutiens techniques dont elles bénéficient ne sont pas en rapport avec les domaines d'activités essentielles du foncier de leur commune que est l'agriculture

En ce qui concerne les moyens financiers a savoir le crédit, l'épargne, les financements et les dons on constate que 90% affirme que le crédit n'est pas important, 93.34% affirme que l'épargne et le financement ne sont pas suffisant et 100% disent que les dons ne suffissent pas.

Ce quota de terres affectées aux femmes par rapport à la superficie totale de terres aménagées disponibles est une illustration parfaite de la marginalisation socio économiques dont elles sont victimes, laquelle marginalisation les place hors du système de la gestion foncière

I-3- les moyens de commercialisation

Tableau20

Place de la production	Important	Peu important	Pas important	Total
Effectif	15	09	06	30
Pourcentage	50	30	20	100

Tableau 21

Vendez vous vos produits dans d'autres marches	Oui	Non	Total
Effectif	30	00	30
Pourcentage	100	00	100

Tableau 22

Est que vous transformez vos produits	Oui	Non	Total
Effectif	30	00	30
Pourcentage	100	00	100

Suite à ces tableaux nous avons en ce qui concerne la place qu'occupe leurs produits dans le marché ont donné les résultats suivants 50% considèrent que leur produit occupe une place de choix dans le marché, 30% disent que leur produit est peu important dans le marché contre 20% qui affirment que la production n'a pas d'importance dans le marché. Et elles déclarent à l'humanité quelles transforment leurs produits, pour dire simplement, que leurs produits sont vendus tels qu'ils sont transformés.

Qu'il s'agisse de production agricole, de transformation, d'artisanat ou de commerce, l'accès des femmes aux moyens de production et le contrôle qu'elles exercent sur ces moyens est de première importance. La majeure partie des équipements est sous le contrôle des hommes, mais du point de vue utilisation, on ne retrouve pas la même proportion entre les deux sexes à Ross Bethio.

La commercialisation des produits agricoles, singulièrement des produits de rente, constitue un temps fort de la vie économique du monde rural sénégalais. La commercialisation des produits agricoles permet de réaliser le transfert d'un produit, du lieu de production au lieu de consommation. C'est donc une série d'activités interconnectées impliquant : la planification de la production, la culture et la récolte, le tri, le conditionnement, le transport, le stockage, les procédés agroalimentaires, la distribution et la vente. De telles activités ne peuvent se faire sans échange d'information et dépendent souvent très fortement de la disponibilité d'un financement adéquat. Les systèmes de commercialisation sont dynamiques. Ils sont compétitifs et impliquent un changement et des améliorations continus. Les femmes de cette zone considèrent souvent la commercialisation comme leur problème majeur. Cependant, alors qu'elles sont capables d'identifier des problèmes comme les prix trop bas, un manque de moyens de transport et des pertes post-récolte trop élevées, elles manquent souvent de compétences pour identifier des solutions potentielles à ces problèmes. Une commercialisation efficace implique l'apprentissage de nouvelles compétences, de nouvelles techniques et de nouveaux modes d'obtention de l'information.

Pour les femmes de Ross-Bethio l'amélioration des systèmes de commercialisation nécessite un secteur privé très solide, soutenu par une structure politique et réglementaire appropriée et des services de soutien publics efficaces. De tels services peuvent inclure la fourniture d'infrastructures de commercialisation, d'informations de marché et de services de développement capables de conseiller les agriculteurs pour la commercialisation de leurs produits. La formation est nécessaire à tous les niveaux.

Ces trois constituent la pierre de touche des revendications paysannes. Beaucoup de

pays se voient leurs efforts annihilés après la récolte du fait des aléas et de l'incertitude lié à la transformation des produits et à la commercialisation. Une formule parmi les plus novatrices pour générer des revenus et créer de nouveaux emplois consiste à donner une valeur ajoutée aux produits de l'agriculture moyennant leur transformation et commercialisation.

Chapitre2 la discrimination socio politique des femmes cause du faible accès des femmes au

foncier

II-1 -la représentation quantitative des femmes dans les organes de gestion foncière

Tableau23

Nombre de femmes dans les OGF	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
Effectif	28	11	39
Pourcentage	72.80	28.20	100

Suite a la présentation du nombre total de femmes membres d organes de gestion foncière, notre échantillon global a répondu à 72.8%qu'il était satisfaisant contre 28.2%. En effet même si 72.8 % sont satisfaits du nombre de femmes dans ces structures, tel n'est pas le cas sur la justification de ce nombre, comme nous le montre le schéma ci après.

Tableau 24

Justification du nombre de femmes dans les organes de gestion foncière	Par la politique de l'Etat	Par la compétence des femmes	Par la compétence et la politique de l'Etat	Total
Effectif	10	07	22	39
Pourcentage	25.64	17.94	56.41	100

Notre échantillon juge satisfaisant le nombre a 72.8% de femmes membres dans Les instances de gestion foncière lui donne trois explications possible a savoir une politique de l'Etat pour la promotion des femmes, une compétence acquise par les femmes et les deux a la fois.

Ainsi, 25.64% ont justifié ce nombre total de femmes dans les organes de gestion foncière comme étant une politique de l'Etat alors que 17.94% l'expliquent par une compétence des femmes. Tandis que plus de la moitié soit 56.41% pensent que c'est du a la fois a la volonté de l'Etat et une compétence des femmes.

Ces réponses aux questions sur la représentation quantitative des femmes dans les organes de gestion foncière s'expliquent par une référence au passé concernant la situation des

femmes aux temps où régnait le système foncier coutumier aussi bien de la part des hommes que des femmes de notre échantillon.

Mais si nous considérons le pourcentage de femmes de la population totale de notre site de recherche, nous pouvons dire que le nombre n'est pas satisfaisant parce que, à effectif presque égale au niveau de la répartition par sexe de la population totale, il existe huit fois plus d'hommes que de femmes dans le conseil rural [5 femmes sur 39 hommes] et treize fois plus d'hommes que de femmes dans les unions paysannes.

Par conséquent, nous pouvons affirmer qu'il y a une discrimination socio politique des femmes dans les structures de gestion foncière en ce qui concerne leur représentation quantitative, bien que la volonté politique actuelle de l'Etat soit de développer le leadership féminin. Ce qui explique d'ailleurs ce taux de représentativité très récent [élections municipales de 2009], qui en apparence est satisfaisant mais reste à être effective dans la réalité.

Tableau 25 la représentation qualitative des femmes

Le rôle des femmes dans les OGF	Importants	Peu importants	Pas importants	méconnus	Total
Effectif	17	08	05	09	39
Pourcentage	43.58	20.51	12.82	23.09	100

Les rôles et les travaux effectués par les femmes membres des structures de gestion foncière sont méconnus à 23.09% de notre échantillon global, jugés comme pas importants pas 12.82% et 20.51% comme peu important et estimés comme importants 43.58% restants. Les rôles de des femmes membres dans ces organes de gestion foncière sont de rapporter les séances, de contrôler les affectations et distributions de dons.

Les résultats des questions concernant les qualifications de ces femmes membres de ces commissions ont donné les informations suivantes. Seule deux d'entre elles sont instruites dont l'une ayant le niveau secondaire et l'autre le niveau primaire et le reste sont des analphabètes.

Les compétences qu'on peut leur concéder sont une maîtrise plus ou moins du foncier, des qualités d'organisation, de management et la notoriété publique acquise dans la vie politique ou héritières de la renommée de leurs familles.

Mais ces critères ne sont pas scientifiques ou objectives au point de leur permettre d'assumer les rôles et travaux propres à leur statut. En effet, à la troisième question relative à l'importance ou non des rôles et travaux effectués par ces membres de ces structures, 43.58%

pensent qu'ils sont importants, 20.51% pensent qu'ils sont peu importants, 12.82% pensent qu'ils ne sont pas importants et 23.09% avouent ne pas savoir les rôles et travaux effectués par les femmes membres de ces structures.

Ceux qui pensent que leurs rôles et travaux ne sont pas importants appartiennent pour la plupart à l'échantillon des autres acteurs intervenants dans la gestion foncière. Comment peuvent-elles approuver ce nombre de femmes membres de structures et le justifier par leur compétence acquise alors qu'elles ne connaissent pas leurs rôles, leurs travaux et que le principal critère d'élection de ces élues soit la politique ?

Les rouages de la discrimination socio-politique des femmes sont ici perceptibles, bien que les femmes n'en aient pas vraiment conscience. Toutefois, ils seront confirmés par le point de vue d'une conseillère membre de commission qui affirme que leurs tâches sont de « rapporter des séances, de contrôler des affectations et des distributions de dons ». Est-ce que les rôles essentiels au sein du conseil rural, qui a pour vocation première d'affecter de manière démocratique les ressources foncières et de veiller à leurs mises en valeur directe ?

Ces femmes, prennent-elles part réellement aux décisions d'affectations des ressources foncières au point de permettre à leurs homologues femmes membres de groupements féminins d'accéder à des ressources foncières de qualité et en quantité suffisante pour pouvoir être intégrées dans la gestion foncière de leur communauté ?

II-2- les affectations foncières naturelles et financières

Après avoir présentés et interprétés tous les résultats des deux premiers thèmes communs aux deux questionnaires sur la discrimination socio-politique des femmes dans la gestion foncière de la commune de Ross Bethio, nous allons passer à la présentation et à l'interprétation des questions spécifiques à nos deux catégories des autres acteurs.

Les informations suivantes seront différentes selon les deux catégories d'acteurs intervenants dans le système foncier qui sont le conseil rural la sous-préfecture, les unions paysannes, les groupements féminins et la SAED d'une part, la CNCAS, les mutuelles d'épargne, de crédit et les ONG d'autre part.

Mais il nous faut préciser que, le traitement de ces données, parce que n'étant pas du même ordre et n'ayant pas été obtenu de tous les sujets de notre échantillon ne pourra pas se faire à l'échelle de personnes mais par types d'informations. Autrement dit il ne nous est plus permis de donner l'avis de notre échantillon global sur tel ou tel fait que nous leur présentions. Mais dorénavant, chaque acteur va donner ses connaissances sur son domaine d'activité. Ce que nous verrons dans le paragraphe suivant c'est les opinions des acteurs intervenants dans le

foncier dans les financements et crédits octroyés aux femmes.

II-2-1-Les affectations foncières naturelles

Tableau27

Sexe du propriétaire	Masculin	Féminin	Total
Pourcentage	83	17	100

Les questions du troisième thème du questionnaire numero2 relatif a la discrimination socio politique des femmes dans les organes de gestion foncières et portant sur les affectations foncières pour les femmes. Ainsi, les questions sur les taux ou les pourcentages d'affectations de ressources foncières naturelles attribuées aux femmes de la commune de Ross Bethio ont porte sur la terre, l'eau et la faune comme principales ressources foncières de cette localité. Dans cette partie il était question de recueillir des informations sur les quelques acteurs qui ont bien voulu répondre a nos questions sur les affectations foncières

Et dans ce chapitre nous pouvons dire que les femmes de Ross Bethio à l'heure actuelle disposent que de 17% alors que les hommes 83% des terres distribuées. Les groupements de femmes ne constituent ils pas des formes d'organisations paysannes pour avoir un nombre insignifiant de terres ? Ou c'est parce qu'elles ne sont pas assez bien organisées pour pouvoir mettre en valeur les ressources foncières ? Pourtant ils le sont parce qu'ayant adhéré la fédération nationale des groupements féminins [FNGPF] créée à la fin des années 90 par l'Etat du sénégalais.

II-2-2-Les ressources financières

Quand on se fit sur le financement global de la CNCAS aux organisations paysannes de Ross Bethio on n'observe que les groupements féminins producteurs n'ont reçu que 10% du montant global. Le caractère approximatif de ces montants de financements sans chiffres exacts s'explique par un refus des acteurs de la CNCAS de nous donner les chiffres exacts prétextant un manque de temps et une banque de données incomplète.

Quant aux ONG, seul le fonds taiwanais de développement a donne aux femmes un financement pour des activités foncières que sont l'agriculture. De même pour les prêts des mutuelles de crédit et d'épargne comme ne font qu'endetter les femmes de la commune du fait de leur taux de remboursement assez élevé et de leur durée de recouvrement instantanée et courte.

Nous constatons donc que la discrimination socio-politique des femmes de la commune de Ross Bethio est plus réelle dans la mesure où elles n'ont pas plus de 5% des terres aménagées

par le SAED, distribuées par le conseil et les UOP. De même, elles n'ont pas plus de 10% des montants de financements octroyés par la CNCAS.

. Bien qu'il n'existe pas de loi qui empêche l'accès des femmes au crédit, elles font face à un plus grand nombre d'obstacles que les hommes. D'une part elles ignorent souvent l'existence même des facilités de crédit et les moyens d'y accéder; dans le cadre des projets, l'information est le plus souvent communiquée par les agents techniques qui s'adressent généralement aux hommes.

Cependant, le problème qui se pose est que, malgré la nouvelle volonté du gouvernement sénégalais de remédier efficacement à cette discrimination socio politique des femmes, elle existe encore dans la commune de Ross Bethio particulièrement dans la gestion du foncier. Son ampleur est si grande que les femmes sont finalement non intégrées dans ce système. Ainsi, nous avons raison de penser que la discrimination socio économique de ces femmes est la cause de leur faible accès au foncier de Ross Bethio car toutes les variables retenues l'ont démontré.

Autant de discrimination à tous les niveaux du système politique ne peut permettre un accès considérable du foncier au vrai sens du terme, semblablement à la marginalisation socio économique évidente dont elles sont victimes. Par conséquent la discrimination socio politique et la marginalisation socio économique sont effectivement les causes du faible accès des femmes sur le foncier à Ross Bethio.

Chapitre 3 : le faible accès des femmes au foncier un frein pour le développement local de RossBethio

Tableau 28 : représentation selon la participation dans les politiques agricoles

Intégration dans les politiques agricoles	Oui	Non	Total
Effectif	09	30	39
Pourcentage	23.07	76.93	100

Tableau29 :information des femmes des decisions

Informations des décisions et des projets de la ville	Oui	Non	Total
Effectif	06	33	30
Pourcentage	15.38	84.62	100

Tableau 30 prise en compte des préoccupations des femmes

Prises en compte des préoccupations des femmes	Oui	Non	Total
Effectif	05	34	39
Pourcentage	12.82	87.18	100

Tableau31 : prise en compte des savoirs faire

Prise en compte des savoirs faire des femmes	Oui	Non	total
Effectif	02	37	39
Pourcentage	5.12	94.88	100

Tableau 32 : appui des partenaires

Appui des partenaires	satisfaisant	Pas satisfaisant	total
Effectif	03	36	39

Pourcentage	7.69	93.31	100
-------------	------	-------	-----

Tableau 33 : participation des femmes

Participations des femmes dans les actions de la ville	Oui	Non	Total
Effectif	11	28	39
Pourcentage	28.20	71.80	100

« *Les femmes de Ross Bethio doivent comprendre que leur avis est déterminant dans l'élaboration et la mise en place des projets* », affirme notre présidente du GIE Ndeye Gaye. « *Seules ces femmes peuvent faire connaître leurs besoins et contribuer ainsi à la formulation de politiques et de programmes mieux adaptés* » ajoute la présidente.

Ces tableaux ci-dessus montrent le niveau de participation ou intégration des femmes dans leur communauté qui constitue les principaux atouts du développement local. Le tableau où on met en relief le niveau d'intégration des femmes dans les politiques agricoles nous donne les résultats suivants répondent : 23.07% oui et 76.93% non. En effet, les femmes de Ross Bethio ne sont pas intégrées des politiques agricoles et ne participent dans la mise en place des projets puisque la majeure partie soit 71.8 % répondent oui contre 84.62% pour non. Et pour l'appui des partenaires on note que 92.31% ne sont pas satisfaits contre 7.69%.

Les femmes de Ross Bethio investissent au plan socio économique des secteurs aussi variés que l'agriculture, le maraichage, l'artisanat, etc. ceci surtout dans les zones comme Ross Bethio où les femmes jouent un rôle déterminant dans le développement local.

Si l'on sait que Participation de tous les acteurs suppose une approche mise en œuvre et qui repose essentiellement sur le renforcement des capacités institutionnelle et organisationnelle des principaux acteurs dans une perspective de transfert de compétence et de prise en charge de la gestion des affaires locales. Elle détermine les réels besoins des populations, des acteurs sociaux et économiques en accordant plus de place et, à la fois, plus de responsabilité aux forces agissantes de la société civile. Dans cette approche novatrice qui nécessite cependant l'appui et l'expertise des organismes internationaux et la mobilisation des partenaires de base en vue d'une stratégie globale visant à faire de ces derniers de véritables « *moteurs de développement local* » pour une amélioration durable de leur condition de vie. A travers cette stratégie, tous les acteurs à savoir : élus locaux, personnels de l'administration et organisations de la société civile sont mobilisés pour définir des priorités de développement en

rapport avec les priorités de l'heure et des perspectives en termes de projets et programmes à mettre en œuvre.

Il est aujourd'hui communément admis que la participation des acteurs à la base est une condition essentielle pour le développement durable. Ces énergies et ces ressources humaines existent et ne demandent qu'à participer au développement des communes ; car sans cette participation, rien d'important ne sera jamais fait.

La participation du plus grand nombre d'habitants aux décisions est une garantie pour la pérennité des projets. Lors d'une crise interne (départ d'un leader, désaccords de fond) ou externe (fermeture d'une grosse usine, problème agricole), le territoire aura plus de ressources humaines pour trouver des solutions. Et l'on constate que le point de la participation des femmes dans ce processus ne fait pas sentir pour ne pas dire elle n'est pas effective dans la commune de Ross Bethio.

On voit que cet aspect du développement local a du chemin à faire dans la localité de Ross Bethio. Une autre tendance lourde du développement local, c'est de multiplier les partenariats. Les quartiers se sont ainsi progressivement rapprochés pour mener des actions ensemble sur des dossiers techniques, le ramassage des ordures, mais aussi sur des projets plus ambitieux : des espaces sportifs et culturels, l'accueil d'entreprises, l'animation locale.

« Le changement ne signifie pas forcément rupture. Au contraire, il peut résulter de la découverte des valeurs ou des pratiques mises en péril par la modernisation et l'idéologie du développement. Il peut aussi être innovation »⁴⁸.

Ce point de vue montre une fois de plus, le caractère ambivalent du changement social, mais aussi que les terroirs locaux sont loin d'être des structures figées. Dans le cadre du POAS, Ross Bethio est exposée à cette dynamique de changement à travers l'innovation et/ou la redécouverte des valeurs locales. L'innovation consiste en une forme de changement consacrée par la diffusion de techniques nouvelles, de savoirs nouveaux, en somme la production d'une nouvelle connaissance visant à faciliter la tâche des élus et des populations, dans leur exercice de gestion des ressources sociales. Dans l'élaboration du POAS, elle a été introduite par les partenaires tels que la SAED, à travers l'utilisation du SIG (Système d'information géographique) et la confection de cartes procédant à l'inventaire des ressources disponibles sur

⁴⁸Ndione. E.S(et alii) : Réinventer le présent. Quelques jalons pour l'action, Dakar, Enda, p.63

le territoire local. La redécouverte des valeurs locales quand à elle, constitue un processus qui résulte de l'interrogation des populations locales sur elles-mêmes. A travers le POAS elle s'est effectuée par une réflexion lors des séances de concertation sur les modes anciens de gestion de l'espace, sur leurs avantages et leurs inconvénients.

La confrontation de ces deux référentiels, à savoir l'innovation et la redécouverte des valeurs locales peut entraîner un changement de comportements des personnes et institutions concernées par le POAS. Ce changement de comportements se lit surtout au niveau de l'approche utilisée par les différents intervenants dans le POAS. La SAED par exemple, qui était jadis connue par son omniprésence dans tous les secteurs du développement au niveau du Delta, est passée dans la mise en œuvre du POAS, à une structure d'appui qui n'intervient pas directement mais, met son expertise au service de la collectivité de base, à qui il appartient de décider en dernier ressort. Cette attitude se laisse aussi appréhender dans les actions de la Mairie, qui essaye de décentraliser le processus de prise de décisions même si à ce niveau des doutes sont encore émis. Selon une de nos enquêtés **F.S** : « *Même si on essaye de nous faire croire que nos préoccupations seront prises en compte, il n'en demeure pas moins que la décision finale revient à la mairie* ».

Toutefois, ce changement de comportement tarde à devenir une réalité. Les acteurs de base et particulièrement les femmes de Ross Bethio n'arrivent pas encore à s'imposer réellement sur la scène locale même si elles sont associées à la consécration. Cela nécessite donc un renforcement de leur autonomie d'action. Mais aussi l'innovation doit être comprise au sens où il n'est pas reproduction mécanique de l'héritage du passé.

Les définitions de la gouvernance, en mettant l'accent sur la gestion par un ensemble d'acteurs, de ressources qui leur sont communes, mettent en relief la notion d'action publique. Les acteurs publics sont des organisations ou des individus se plaçant sur ce registre d'action. Une collectivité territoriale est un acteur public, mais c'est aussi le cas d'une entreprise privée engageant des actions de mécénat ou d'aide sociale. L'action publique est produite par des acteurs individuels et des organismes dépendant de l'Etat, des collectivités locales ou encore des milieux professionnels.

Dans chaque espace administré, apparaît un système local d'action publique, rassemblant des organisations publiques, parapubliques ou privées, plaçant leurs interventions sur le registre du bien commun et exerçant leur action sur une aire déterminée. La coordination et les formes de régulation des différentes interventions à l'intérieur du système, font appel à la gouvernance locale. Le concept de gouvernance demande donc de s'intéresser aux réseaux

locaux, aux groupes sociaux qui sont susceptibles de constituer une localité. L'autorité locale devient un acteur important certes, mais un acteur parmi tant d'autres, tout comme l'Etat.

Il faut aussi signaler que gouvernance locale signifie une meilleure prise en compte des affaires locales en les « *mananger* » de façon adéquate. Mais nous constatons que cette gouvernance locale fait défaut ou ne se sent pas dans la commune de Ross Béthio. Dans la mesure où cette localité ne prend pas en compte la dimension femme et son rôle dans la collectivité. D'après N.D « *on ne nous tient même pas informer des décisions ou des projets de la ville* ».

De ce fait on note une inadéquation avec les logiques de la gouvernance locale pour ne pas dire du développement local. L'une des principales priorités est d'encourager la participation des femmes au processus de prise de décision locale, par le biais de stages de formation spécialement adaptées et qui tiennent compte de leurs besoins particuliers. Le niveau de participation des hommes reste toutefois supérieur, de nombreuses femmes ayant cité le manque de temps dû aux responsabilités familiales et les grossesses pour expliquer leur plus faible participation.

Tout cela explique un développement local qui tarde à se concrétiser, car les élus locaux doivent répondre aux attentes des populations locales. Autrement dit trouver une adéquation entre l'introduction d'innovations et les savoirs et valeurs locaux pour une bonne gouvernance locale et une participation effective de tous les acteurs. Mais on se rencontre que la réalité est en toute autre

CONCLUSION

Le faible accès des femmes au foncier qui constituait un frein pour le développement local de la commune de Ross-Béthio dont faisait état nos recherches bibliographiques s'est avérée exact. En effet, notre hypothèse de recherche qui était de voir si le faible accès au foncier des femmes constitue un frein au développement local a été confirmée en ce sens que la totalité de nos variables utilisées l'ont démontré.

Cela a pu être possible grâce à la logique du modèle durkheimien d'interprétation du social que nous avons emprunté, qui a pour principes fondamentaux : toujours expliquer un fait social par un autre fait social, le tout détermine toujours les parties et c'est dans la conjonction des parties que s'érigent le tout. Ainsi nous avons supposé que la réalité complexe et immatérielle qu'est le faible accès des femmes au foncier pouvait être représentée en deux composantes plus visibles et plus accessibles pour un sociologue que sont la discrimination et la marginalisation. En effet, le social, le culturel, l'économique, le politique sont des aspects qui déterminent la vie des êtres en sociétés et plus particulièrement des femmes. En outre, nous notons les causes fondamentales au niveau socioculturel, à travers les valeurs traditionnelles, les normes sociales, les formes d'organisation sociale etc. ; au niveau des connaissances avec un manque d'informations et un niveau faible d'accès aux ressources financières et matérielles. Cette recherche nous a permis d'avoir une vision sur les déterminants sociétaux du faible accès des femmes au foncier. En effet, les femmes présentent un handicap dans le domaine éducatif, elles sont aussi exclues de fait des centres névralgiques ou sont prises les décisions concernant le foncier par leur faible représentation au sein des instances délibératives locales. Ce constat est le même dans les organisations paysannes, elles ne peuvent pas porter sur l'espace public la revendication d'une équité foncière

D'une part au niveau macrosociologique nous avons noté une conjonction de facteurs influents dans l'attitude des femmes sur la vie politique ; et d'autre part sous l'angle microsociologique nous avons pu déceler des contraintes culturelles tant au niveau de la société entière qu'au niveau des rapports entre les personnes.

Ainsi, nous pensons que la pauvreté perdure en partie dans la Vallée du fleuve Sénégal et dans le Sénégal en général à cause du faible accès des femmes au foncier. En effet, la prise en compte des femmes qui représentent 52% de la population sénégalaise comme grande bénéficiaire pourrait être une solution à la crise économique. D'ailleurs dans notre pays la journée mondiale de la femme pour l'année 2003 posait ce problème en ces termes : la nouvelle réforme foncière au Sénégal, quels enjeux pour les femmes ? D'autant plus qu'aujourd'hui la production des hommes ne suffit plus pour entretenir la famille, comme le préconisait le « système foncier coutumier » et « le droit musulman appliqué au foncier ».

Pour pallier cette situation la société doit mieux s'organiser, les femmes en premier afin de concilier les exigences liées à leur statut au sein de la famille et l'exercice d'une activité socioprofessionnelle. Pour ce faire il faut une réorganisation sociale qui passera nécessairement par une révolution des mentalités des hommes et des femmes.

Un tel changement des mentalités a comme seul vecteur possible l'éducation. C'est ce que nos

gouvernants, sous la tutelle de la communauté internationale tentent de faire notamment avec la campagne de scolarisation des filles. Mais à l'heure où nous sommes la situation reste toujours défavorable pour les femmes, malgré les efforts consentis.

Il faut une discrimination positive pour les femmes. L'image de la femme qui soit véritablement conforme à la réalité reste encore à créer. Elle est à l'image de la démocratie qui ne doit pas se limiter seulement à la conquête et au renforcement du pouvoir, mais aussi être un instrument par lequel une société se construit.

De ce fait notre recherche comme toute recherche regorge des limites dans la mesure où elle pouvait être réalisée au niveau de deux GIE ou d'une coordination de GIE pour rendre cette étude beaucoup plus pointue et pertinente.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

1-Banque Mondiale, Rapport annuel, 2003

2-Berthelot .M. L'intelligence du social, Paris, PUF, Janvier 1998, 249p

3-Chauveau J.P., « question foncière et construction nationale en Cote d'Ivoire-les enjeux silencieux d'un coup d'Etat politique africain 18 Juin 2004

4-Coulmin.P. la décentralisation :la dynamique du développement local , paris, syros et ADELS, 1986, p73

5-Cubrillo .M et Goislard. C « bibliographie et lexique du foncier en Afrique, paris, karthala/coopération française, 1998, 415p

6-De Beauvoir, S. « le deuxième sexe » paris, Gallimard 1949

7-Diop.A.B. « la famille wolof » karthala, 22-24, bd Arago 75013, Paris

8-Hainard.F., et Verschuur.C., « femmes et politiques urbaines -ruses luttes et stratégies », éditions Unesco- Karthala, 2004

9-Jacquet Isabelle dans « Développement Masculin /Féminin : le genre outil d'un nouveau concept », Paris, Harmattan, 1995

10-Lachenmann « structure par genre de l'enchâssement trans-local de l'économie. Exemple de l'Afrique de l'ouest » revue APAD, n°20 décembre 2000

11-Lebris.E., LeRoy.E et Leimdorfer.F, « enjeux fonciers en Afrique noire », paris, Orstam, karthala, janvier 1982, 425p

12-Ly .A., Samb.M., Sow.P.A., le foncier et la décentralisation de la gestion des ressources naturelles, comité national du CILSS, Dakar, Avril 1994, 74p

13-Madame KiZerbo, « participation des femmes rurales aux organisations locales et nationales de développement et au processus décisionnel. Expérience d'intégration de la femme au développement à l'UNIFEM » 1992

14-Mercoiret.M.R(s/d) :l'appui aux producteurs locaux :guide à l'usage des agents de développement et des responsables et groupements, paris, karthala, 1994, 463p

15-Morin.E, « sociologie », fayard, 1984, 465p

Partant.F.la fin du développement, naissance d'une alternative .paris, la découverte maspero,

1983, p28

16-Rostand. J. « l'homme » Paris Gallimard

17-Samir .A, « sous-développement et dépendance en Afrique noire contemporain » in partisans, n°64, Mars Avril, 1972

18-Seckh .S.M, Aspects fonciers et organisationnels dans le développement de la culture irriguée, Saint-louis, OMVS, Mars1985, 147p

ARTICLES

1Aryeetey E.B.D « in gérer le foncier en Afrique de l'ouest : dynamique foncières et interventions publiques », paris-Karthala-URED, juillet 2000, pp165-183

2-Ba. A. « droits humains et problématique genre » in revue sénégalaise de sociologie, n°4-5, Saint-Louis ; 2000-2001, pp439-459

3-Bourdieu.P. « la domination masculine », Actes de la recherche en sciences sociales, n°84, 1990, pp 13-31

4-Dagenais .H « méthodologie féministe et anthropologie : une alliance possible » in anthropologie et société, volume11, n°1, 1981, pp 258-290

5-De Sardan.O., « le développement comme champ politique local » in Bulletin de l'APAD n°6, pp11-12

6-Diop.F. « bilan des politiques et des perspectives sur la problématique du genre au Sénégal :l'intérêt de l'analyse du genre »,in revue sénégalaise de sociologie n°1,Saint-Louis, janvier 1997, pp 91-104

7-Djibo. H. « la participation des femmes africaines à la vie politique les exemples du Sénégal et du Niger », l'harmattan, 2001, 419p

8-Fonds des nations unies pour la femme/bureau régional pour l'Afrique francophone et le

Maghreb « question de genre » Unifem, Dakar, 1999

9-Food and agriculture organisation, « analyse socio économique selon le genre », Rome, 1997

10-Gellar.S., « conseils ruraux et gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal : le défi. Comment transformer ces concepts en réalité ? » in Tersiguel.PH., et Becker.CH.,(SLD), développement durable au Sahel, karthala-sociétés, Espaces, Temps, pp43-69

11-Guissé. P.B « nature juridique des droits des populations locales sur le domaine national Sénégalais : l'exemple de la communauté Rurale de Gamadji Sare » in Ured n°4 SL Oct. 1994, pp23-34

12-Leroy. E. « introduction générale »in l'appropriation de la terre en Afrique Manuel d'analyse et de gestion foncière, karthala, paris, 1991

13 -Mama, A « études par les femmes et études sur les femmes durant les années 1990 » Dakar, CODESRIA pp 1-97

14-Niang .A., « la femme et le foncier dans la Vallée du fleuve Sénégal : exclusion et marginalisation du genre féminin »in Lavorro, genere e Soilupo locale in Mali e Senegal, Torino, l'harmattan, Italia, 2002, pp 107-136

AUTRES DOCUMENTS

1-Encyclopédie universalis..., tome 18, paris, juillet 1990, p560.

2- Gilles Ferréol et allié... dans Dictionnaire de la sociologie, 3ème édition, Dumand collection 2002, 242p

3-Le grand Larousse en 5 volumes, tome 4, paris, Larousse, 1991,p 1950

4-Le grand Robert de la langue française, tome 6, paris éd robert, 1991, p225.

5-Le nouveau petit robert dictionnaire le Robert, paris, mars 2004, p 1354

WEBOGRAPHIE

-[http : / fr. encyclopédia.yahoo.com](http://fr.encyclopédia.yahoo.com), 15 Mai 2009

-www.fao.org/DOCREP, les femmes rurales chefs de famille en Afrique subsaharienne, 20 Avril 2009

-www.yahoo!encyclopedia-le féminisme, htm, 7 Juin 2009

-<http://www.famille.gouv.sn/org.CENAF> htm

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : CONTEXTUALISATION SOCIO HISTORIQUE ET CADRE THEORIQUE.....	5
CHAPITRE I : CONTEXTUALISATION SOCIO-HISTORIQUE.....	6
I-1-Historique du concept de genre	6
I-1-1-La décennie de la femme de 1975 à 1985.....	7

I-1-2 La politique d'équité et égalité de genre au sein de la CEDEAO	8
I-2-Le genre au Sénégal	9
I-2-1- le féminisme au Sénégal	10
I-2-2- L'avènement de la parité.....	11
I-3-Le foncier au Sénégal.....	12
I-3-2- Le « droit musulman appliqué » au foncier	12
I-3-3- La législation nationale ou le système de l'immatriculation de la colonisation	13
I-3-4- Le système foncier actuel ou la loi du domaine national.....	13
I-4- Présentation du milieu d'étude et du GIE Seydy Babacar Sy	14
I-4-1- Présentation de la commune de Ross-Bethio.....	14
I-4-1-1- L'organisation sociopolitique des populations	14
I-4-1-1-1-l'organisation sociale.....	14
I-4-1-1-1-1- L'organisation de la production	15
I-4-1-1-1-2 L'organisation sociale du travail chez les femmes	15
I-4-1-1-1-3- L'organisation sociale du travail chez les hommes.....	16
I-4-1-1-2- L'organisation politique	16
I-4-1-1-2-1- Place et pouvoir des femmes	16
I-4-1-1-2-2- Place et pouvoir des leaders paysans	17
I-4-1-2-3-L'accès a la terre	17
I-4-2- Présentation du GIE Seydy Babacar Sy.....	18
I-4-2-1- Contexte politique et économique	18
I-4-2-2-organigramme de la structure	19
I-4-2-3-Missions du GIE Seydy Babacar Sy.....	20
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE	20
DEUXIEME PARTIE : PROBLEMATIQUE ET CADRE METHODOLOGIQUE	31
I-1-l'hypothèse	46
I-2-objectif de recherche	46

I-2-1-Objectifs spécifiques	47
I-3-la conceptualisation	47
I-3-1-Le faible accès au foncier	47
I-4-Operationnalisation des concepts	52
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE	53
II-1-Histoire de la collecte des données	54
II-2-La recherche documentaire	54
II-3-Enquête exploratoire	55
II-4-Les techniques de recueil des données.....	56
II-5-L'échantillonnage	56
II-6-Techniques d'exploitation des données	58
II-7-Difficultés rencontrées	58
TROISIEME PARTIE :ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS.....	59
Chapitre 1 La marginalisation socio eco comme cause du faible accès des femmes au foncier	63
I-1-Les moyens naturels	66
I-2-les moyens financiers dont disposent les femmes	66
I-3- les moyens de commercialisation.....	68
Chapitre2 la discrimination socio politique des femmes cause du faible accès des femmes au foncier.....	70
II-1 -la représentation quantitative des femmes dans les organes de gestion foncière.....	71
II-2- les affectations foncières naturelles et financières	73
II-2-1-Les affectations foncières naturelles.....	74
II-2-2-Les ressources financières	74
Chapitre 3 : le faible accès des femmes au foncier un frein pour le développement local de Ross Bethio	75
CONCLUSION	80
BIBLIOGRAPHIE	82

ANNEXES

QUESTIONNAIRE_1 POUR les femmes du GIE

Identification sociologique

Nom et prénom

Sexe

Age

Ethnie

Religion

Niveau d'instruction

Profession

Composant 1 La marginalisation socio éco comme cause du faible accès des femmes au foncier

Theme1 Les domaines d'activités des femmes

Question1 Quels sont les domaines d'activité du GIE

Question5 Quel est rendement économique que vous tirez de vos activités ?

Question6 Qu'est ce qui explique ce rendement ?

Theme2 les moyens de production dont disposent les femmes

Question7 De quels moyens naturels de production disposez vous ?

-terre

-eaux

-main d'œuvre

Question8 En quelle quantité ?

Question9 Quelles sont les sources et les modalités d'acquisition de vos moyens naturels de production ?

Question10 De quels scientifiques et techniques disposez vous ?

-Formation professionnelle

-Séminaire de formation et de sensibilisation

-Outil de travail

Question12 De quels moyens financiers disposez-vous ?

-credit

-epargne

-financement

-dons

Theme3 les moyens de commercialisation

Question13 Quelle place occupent vos produits dans les marchés locaux (pourcentage de production) ?

Question14 Quelles en sont les causes ?

Question15 Vendez vous vos produits vers les autres marchés du pays ? en quelle quantité ?

Question16 Si non, quelles en sont les causes ?

Question17 Vendez vous vos produits aux unités locales de transformations ?

Question18 Si non pourquoi ?

Composant 2 La discrimination socio politique des femmes comme cause du faible accès des femmes au foncier

Theme1 la représentation quantitative des femmes dans les organes de gestion foncière (conseil

rural , OP)

Question1 Que pensez vous du nombre total de femmes dans les structures de gestion foncière ?

-satisfaisant

-insatisfaisant

Question2 Qu'est ce qui justifie ce nombre ?

Theme2 la représentation qualitative des femmes dans les organes de gestion foncière (conseil rural, OP)

Question3 Que pensez vous des rôles et travaux effectués par les femmes dans ses structures ?

-important

- important

-inconnu

Question4 Selon quels critères élit on des femmes dans ses structures ?

-niveau d'étude

-maîtrise de la gestion foncière

-formation professionnelle

Question5 De quel niveau d'étude sont les femmes élues dans ses structures ?

-universitaire

-secondaire

-primaire

-aucun

Theme3 les affectations de ressources foncières aux femmes

Question7 Connaissez vous les critères d'affectation de ressources foncières

-oui

-non

Question8 Quels sont les types de ressources foncières octroyez vous aux femmes ?

-Ressources naturelles

-Ressources financiers

-Ressources scientifiques et techniques

Question9 Quelles en sont les causes ?

Question10 Quels sont les pourcentages d'affectations de ressources naturelles pour les femmes ?

Question11 Quelles en sont les causes ?

Composante 3 :Le faible accès des femmes un frein pour le développement local

Question12 Est-ce que vous êtes intègre dans les politiques agricoles?

Oui

non

Question13 Est-ce que votre savoir faire est pris en compte dans les politiques agricoles ?

Oui

non

Question14 Est-ce qu'on vous tient informer des décisions ou des projets de la ville?

Oui

non

Question15 Est-ce que vos préoccupations sont prises en compte ?

Oui

non

Question16 Est-ce que vous participez a toutes les actions de la commune?

Oui

non

Question17Exercez vous des activités au niveau communautaire

Oui

Non

QUESTIONNAIRE NUMERO 2 le conseil rural les op le SAED et sous prefecture

Identification sociologique

Nom et prenom

Sexe

Age

Ethnie

Religion

Niveau d'instruction

Profession

Composante1 La discrimination socio politique des femmes comme cause du faible accès des femmes au foncier

Theme1 la representation quantitative des femmes dans les organes de gestion foncière(conseil rural , OP)

Question1 Que pensez vous du nombre total de femmes dans les structures de gestion foncière ?

-satisfaisant

-insatisfaisant

Question2 Qu'est ce qui justifie ce nombre ?

Theme2 la representation qualitative des femmes dans les organes de gestion foncière (conseil rural, OP)

Question3 Que pensez vous des roles et travaux effectués par les femmes dans ses structures ?

-important

- important

-inconnu

Question4 Selon quels critères s'élisent des femmes dans ses structures ?

-niveau d'étude

-maitrise de la gestion foncière

-formation professionnelle

Question5 De quel niveau d'étude sont les femmes élues dans ses structures ?

-universitaire

-secondaire

-primaire

-aucun

Theme3 les affectations de ressources foncières aux femmes

Question8 Quels sont les types de ressources foncières octroyez vous aux femmes ?

-Ressources naturelles

-Ressources financiers

-Ressources scientifiques et techniques

Question9 Quelles en sont les causes ?

Question10 Quels sont les pourcentages d'affectations de ressources naturelles pour les femmes ?

Question11 Quelles en sont les causes ?

Composante 2 :Le faible accès des femmes un frein pour le développement local

Question12 Est-ce que les femmes sont intégrées dans les politiques agricoles?

Oui

non

Question13 Est-ce que le savoir faire des femmes est pris en compte dans les politiques agricoles

?

Oui

non

Question14 Est-ce que vous informez les femmes des décisions ou des projets de la ville?

Oui

non

Question15 Est-ce que les préoccupations des femmes sont prises en compte ?

Oui

non

Question16 Est-ce que les femmes participent a toutes les actions de la commune?

Oui

non

Exercez vous des activités au niveau communautaire

Oui

Non

QUESTIONNAIRE NUMERO 3 la CNCAS ,mutuelle de crédit et les ONG

Identification sociologique

Nom et prénom

Sexe

Age

Ethnie

Religion

Niveau d'instruction

Profession

Composante 1 Marginalisation socio économique et discrimination socio politique des femmes

Theme1 la représentation quantitative des femmes dan les organes de gestion foncière(conseil

rural, OP)

Question1 Que pensez vous du nombre total des femmes dans les structures de gestion foncière ?

-satisfaisant

-insatisfaisant

Question2 Qu'est ce qui justifie ce nombre ?

Theme2 la représentation qualitative des femmes dans les organes de gestion foncière (conseil rural, OP)

Question3 Que pensez vous des rôles et travaux effectués par les femmes dans ces structures ?

-important

-pas important

-inconnu

Question4 Selon quels critères élit on des femmes dans ces structures ?

-niveau d'étude

-maitrise de la gestion foncière

-formation professionnelle

Question5 De quel niveau d'étude sont les femmes élues dans ces structures ?

-universitaire

-secondaire

-primaire

-aucun

Theme3 les moyens de production dont disposent les femmes

Question7 A combien s'élèvent les montants de vos crédits aux paysans durant ces trois dernières années ?

Question8 Quelles sont les conditions d'octroies de prêts pour les agriculteurs ?

Question9 Avez-vous déjà octroyé un crédit à un ou plusieurs GIE dans la commune de Ross Bethio ?

-oui

-non

Si non pourquoi

Composante 2 : Le faible accès des femmes un frein pour le développement local

Question10 Est-ce que les femmes sont intégrées dans les politiques agricoles?

Oui

non

Question11 Est-ce que le savoir faire des femmes est pris en compte dans les politiques agricoles

?

Oui

non

Question12 Est-ce que vous informez les femmes des décisions ou des projets de la localité

Oui

non

Question13 Est-ce que les préoccupations des femmes sont prises en compte ?

Oui

non

Question14 Est-ce que les femmes participent a toutes les actions de la commune?

Oui

non

Question15 Exercez vous des activités au niveau communautaire

Oui

Non

GUIDE D'ENTRETIEN

THEME I:LA MARGINALISATION SOCIO ECONOMIQUE DES FEMMES COMME CAUSE DE LEUR FAIBLE ACCES AU FONCIER

- types d'activités
- pourcentage d'affectation
- les moyens naturels
- les moyens scientifique et technique
- moyens financiers et organisationnels
- Les moyens de commercialisation

THEME I I:LA DISCRIMINATION POLITICO CULTURELLE COMME CAUSE DU

FAIBLE ACCES DES FEMMES AU FONCIER DANS LA COMMUNE DE ROSS BETHIO

- Le nombre total de femmes
- Le nombre de femmes dans chaque commission
- Postes occupées par les femmes
- nombre de mandat des femmes
-

THEME III : LE FAIBLE ACCES DU FONCIER COMME FREIN DU DEVELOPPEMENT DE ROSS BETHIO

- Intégration des femmes dans les politiques agricoles
- Prise en compte des savoir faire des femmes
- L'information
- Participation des femmes



This work is licensed under a
Creative Commons
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>